

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2015
PV SUCCINCT

N° 2015-45 : Finances / budget principal et budgets annexes - comptes de gestion du receveur municipal 2014

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1.1

Après s'être fait présenter le budget primitif principal et ses budgets annexes de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- STATUER** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la zone Ecopole, de la zone du Roubian, de la zone de la Plaine de Montmajour et de la zone du Fer à cheval ;
- 3- APPROUVER** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014.

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

CONTRE (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

ABSTENTION (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-46 : Finances / budget principal - compte administratif 2014

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget principal.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	404 043,11
41	Opérations patrimoniales	2 082 636,00
13	Subventions d'investissement	76 345,36
16	Emprunts et dettes assimilés	497 650,64
20	Immobilisations incorporelles	55 661,00
204	Subventions d'équipement versées	2 005 301,25

21	Immobilisations corporelles	802 731,82
23	Immobilisations en cours	3 109 474,45
27	Autres immobilisations financières	1 385,56
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		9 035 229,19
40	Opérations d'ordre entre sections	2 023 785,88
41	Opérations patrimoniales	2 082 636,00
10	Dotations, fonds divers	2 917 745,73
13	Subventions d'investissement	3 580 211,37
16	Emprunts et dettes assimilés	1 551,64
21	Immobilisations corporelles	14,29
23	Immobilisations en cours	104 372,36
27	Autres immobilisations financières	23 348,69
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		10 733 665,96
11	Charges à caractère général	12 791 614,01
12	Charges de personnel et frais assimilés	3 841 952,81
14	Atténuation de produits	40 208 523,08
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 023 785,88
65	Autres charges de gestion courante	1 572 567,76
66	Charges financières	280 443,45
67	Charges exceptionnelles	19 338,53
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		60 738 225,52
13	Atténuation de charges	41 682,17
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	404 043,11
70	Ventes de produits du domaine et ventes diverses	709 374,19
73	Impôts et taxes	42 356 713,12
74	Subventions d'exploitation	18 673 626,20
75	Autres produits de gestion courante	193 704,21
77	Produits exceptionnels	139 860,19
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		62 519 003,19

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-47 : Finances / budget annexe de l'eau - compte administratif 2014

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	125 977,85
41	Opérations patrimoniales	389 400,64
16	Emprunts et dettes assimilés	390 767,73
21	Immobilisations corporelles	309 282,50
23	Immobilisations en cours	2 111 772,20
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		3 327 200,92
40	Opérations d'ordre entre sections	1 122 231,82
41	Opérations patrimoniales	389 400,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	104 073,30
13	Subventions d'investissement	351 292,00
21	Immobilisations corporelles	1 347,34
23	Immobilisations en cours	59 179,84
27	Autres immobilisations financières	389 400,64
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		2 416 925,58
11	Charges à caractère général	44 478,15
12	Charges de personnel et frais assimilés	216 391,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 122 231,82
66	Charges financières	210 685,05
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		1 593 786,02
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 977,85
70	Ventes produits fabriqués, prestations service	1 765 743,88
75	Autres produits de gestion courante	326 187,27
77	Produits exceptionnels	20 551,17
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		2 238 460,17

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-48 : Finances / budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2014

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	295 755,22
41	Opérations patrimoniales	608 115,35
16	Emprunts et dettes assimilées	765 304,05
21	Immobilisations corporelles	414 053,35
23	Immobilisations en cours	3 422 112,98
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		5 505 340,95
40	Opérations d'ordre entre sections	1 061 341,50
41	Opérations patrimoniales	608 115,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	918 573,96
13	Subventions d'investissement	1 329 020,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 437,39
23	Immobilisations en cours	77 055,53
27	Autres immobilisations financières	608 115,35
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		6 904 659,08
11	Charges à caractère général	371 529,92
12	Charges de personnel et frais assimilés	231 389,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 341,50
66	Charges financières	292 675,05
67	Charges exceptionnelles	371 317,59
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		2 328 253,06
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	295 755,22
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 788 477,02
74	Subventions d'exploitation	388 067,14
75	Autres produits de gestion courante	222 318,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		2 694 617,38

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-49 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - compte administratif 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de la zone Ecopôle.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	0,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		0,00
11	Charges à caractère général	1 041,00
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		1 041,00
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		0,00

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-50 : Finances / budget annexe de la zone du fer à cheval - compte administratif 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de la zone du fer à cheval.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	358 853,14
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		358 853,14
40	Opérations d'ordre entre sections	358 800,14
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		358 800,14
11	Charges à caractère général	53,00

42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 800,14
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		358 853,14
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 853,14
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		358 853,14

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-51 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour - compte administratif 2014
--

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	917 879,98
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		917 879,98
40	Opérations d'ordre entre sections	982 927,42
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		982 927,42
11	Charges à caractère général	346,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	982 927,42
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		983 273,42
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	917 879,98
70	Vente produits fabriqués, prestations service	186 940,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		1 104 819,98

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-52 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2014 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2014 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2014 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	9 493,13
16	Emprunts et dettes assimilés	540 000,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		549 493,13
27	Autres immobilisations financières	38 672,31
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		38 672,31
11	Charges à caractère général	44 921,00
66	Charges financières	-10 046,67
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		34 874,33
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 493,13
76	Produits financiers	18 820,52
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		28 313,65

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-53 : Finances / budget principal - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget principal.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 780 777,67
Résultat reporté de l'exercice antérieur	9 108 396,29
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	10 889 173,96
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	1 698 436,77
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 949 743,30
Résultat cumulé d'investissement	-1 251 306,53
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 525 149,82
Recettes d'investissement restant à réaliser	340 704,69
Soldes des restes à réaliser	-1 184 445,13
<i>Besoin de financement</i>	-2 435 751,66
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2 435 751,66
Excédent reporté à la section de fonctionnement	8 453 422,30

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER d'affecter l'excédent 2014 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 2.435.751,66 €, le solde soit 8.453.422,30 € étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-54 : Finances / budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	644 674,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 118 941,95
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	1 763 616,10
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-910 275,34
Résultat reporté de l'exercice antérieur	863 304,79
Résultat cumulé d'investissement	-46 970,55
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 250 968,98
Recettes d'investissement restant à réaliser	306 303,00
Soldes des restes à réaliser	-944 665,98

Besoin de financement	-991 636,53
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	991 636,53
Excédent reporté à la section de fonctionnement	771 979,57

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER d'affecter l'excédent 2014 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 991.636,53 €, le solde soit 771.979,57 €, étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-55 : Finances / budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2014
--

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	366 364,32
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 244 012,14
Résultat de clôture à affecter	1 610 376,46
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	1 399 318,13
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-595 834,44
Résultat cumulé d'investissement	803 483,69
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 412 584,77
Recettes d'investissement restant à réaliser	389 515,30
Soldes des restes à réaliser	-2 023 069,47
Besoin de financement	-1 219 585,78
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 219 585,78
Excédent reporté à la section de fonctionnement	390 790,68

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER d'affecter l'excédent 2014 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 1.219.585,78 €, le solde soit 390.790,68 €, étant reporté en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (39) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY,

DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-56 : Finances / budget annexe de la zone Ecopole - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la zone Ecopole.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-1 041,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	295 674,45
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	294 633,45
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	294 633,45
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-124 715,38
Résultat cumulé d'investissement	-124 715,38
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	124 715,38

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de la section de fonctionnement en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-57 : Finances / budget annexe de la zone du Fer à cheval - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la zone du Fer à cheval.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	0,00
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-53,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-358 800,14
Résultat cumulé d'investissement	-358 853,14
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	358 853,14

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement ;
- 2- **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-58 : Finances / budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	121 546,56
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 185 325,59
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>1 306 872,15</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 306 872,15
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	65 047,44
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-362 927,42
Résultat cumulé d'investissement	-297 879,98
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	297 879,98

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-59 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - affectation du résultat comptable 2014

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2014 du budget annexe de la zone du Roubian.

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-6 560,68
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-52 698,36
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>-59 259,04</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	59 259,04
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-510 820,82
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 864 030,07
Résultat cumulé d'investissement	-2 374 850,89
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	2 374 850,89

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et le déficit de fonctionnement en section de fonctionnement ;

2- INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget supplémentaire 2015.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO. CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-60 : Finances / budget principal - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1.1

Par délibération n°2014-177 du 17 décembre 2014 le conseil communautaire a adopté le budget primitif 2015 du budget principal. L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'intégration des restes à réaliser en section d'investissement, et le réajustement de certaines prévisions.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget principal. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1. **ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget principal, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
2. **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	1 251 306,53
20	Immobilisations incorporelles	78 441,31
204	Subventions d'équipement versées	783 358,78
21	Immobilisations corporelles	182 420,75
23	Immobilisations en cours	1 231 914,98
27	Autres immobilisations financières	2 200 000,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		5 727 442,35
40	Opérat° d'ordre entre sections	43 781,47
021	Virement de la section de fonctionnement	7 775 148,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 956 686,35
13	Subventions d'investissement	551 826,00
16	Emprunts et dettes assimilés	-5 600 000,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		5 727 442,35
11	Charges à caractère général	684 847,17
23	Virement à la section d'investissement	7 775 148,53
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	43 781,47
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	76 777,88
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		8 680 555,05
2	Resultat de fonctionnement reporté	8 453 422,30
73	Impôts et taxes	643 494,75
74	Subventions d'exploitation	-416 362,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		8 680 555,05

POUR (39) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (7) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N°2015-61 : Finances / budget annexe de l'eau - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'intégration des restes à réaliser en section d'investissement, et le réajustement de certaines prévisions.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'eau. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'eau, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	46 970,55
41	Opérations patrimoniales	119 161,33
21	Immobilisations corporelles	666 494,96
23	Immobilisations en cours	144 781,59
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		977 408,43
21	Virement de la section d'exploitation	1 012 989,13
40	Opérations d'ordre entre sections	8 990,44
41	Opérations patrimoniales	119 161,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	991 636,53
13	Subventions d'investissement	-174 530,33
16	Emprunts et dettes assimilés	-1 100 000,00
27	Autres immobilisations financières	119 161,33
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		977 408,43
23	Virement à la section d'investissement	1 012 989,13
42	Opérat°ordre de transfert entre sections	8 990,44
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		1 021 979,57
2	Résultat de fonctionnement reporté	771 979,57
70	Ventes produits fabriq, prest° services	250 000,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		1 021 979,57

POUR (39) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (7) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-62: Finances / budget annexe de l'assainissement - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'intégration des restes à réaliser en section d'investissement, et le réajustement de certaines prévisions.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'assainissement. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'assainissement, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	1 125,00
41	Opérations patrimoniales	300 431,00
21	Immobilisations corporelles	169 171,93
23	Immobilisations en cours	1 633 412,49
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		2 104 140,42
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	803 483,69
21	Virement de la section d'exploitation	373 287,38
40	Opérat° d'ordre entre sections	1 395,20
41	Opérations patrimoniales	300 431,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219 585,78
13	Subventions d'investissement	-144 473,63
16	Emprunts et dettes assimilés	-750 000,00
27	Autres immobilisations financières	300 431,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		2 104 140,42
11	Charges à caractère général	-33 508,96
23	Virement à la section d'investissement	373 287,38
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	1 395,20
67	Charges exceptionnelles	80 930,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		422 103,62
2	Résultat de fonctionnement reporté	390 790,68
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	1 125,00
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	13 397,94
74	Subventions d'exploitation	16 790,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		422 103,62

POUR (39) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (7) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-63 : Finances / budget annexe de la zone Écopôle - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif et l'inscription des opérations d'ordre liées aux opérations de stocks.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe d'aménagement de la zone Écopôle. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de la zone Écopôle, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	124 715,38
40	Opérat° d'ordre entre sections	105 241,82
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		229 957,20
16	Emprunts et dette assimilées	105 241,82
40	Opérat° d'ordre entre sections	124 715,38
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		229 957,20
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	124 715,38
68	Dotations aux amortissements et provisions	275 159,89
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		399 875,27
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	105 241,82
2	Resultat de fonctionnement reporté	294 633,45
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		399 875,27

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-64 : Finances / budget annexe de la zone du Fer à cheval - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'inscription des opérations d'ordre liées aux opérations de stocks et le réajustement de certaines prévisions (emprunt, ventes de terrains).

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe d'aménagement de la zone du Fer à cheval. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de la zone du Fer à cheval, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	358 853,14
40	Opérat° d'ordre entre sections	913 853,14
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		1 272 706,28
40	Opérat° d'ordre entre sections	358 853,14
16	Emprunts et dettes assimilés	913 853,14
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		1 272 706,28
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	358 853,14
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		358 853,14
70	Ventes de produits fabriq, prest°services	-555 000,00
42	Opérat°ordre de transfert entre sections	913 853,14
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		358 853,14

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-65 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour - budget supplémentaire 2015

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'inscription des opérations d'ordre liées aux opérations de stocks et le réajustement de certaines prévisions (emprunt, dotations aux provisions...).

Conformément à l'article L.2312-1 du GCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2014 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	297 879,98
40	Opérat° d'ordre entre sections	941 801,74
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		1 239 681,72
40	Opérat° d'ordre entre sections	917 879,98
16	Emprunts et dettes assimilés	321 801,74
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		1 239 681,72
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	917 879,98
68	Dotations aux provisions	389 428,91
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		1 307 308,89
2	Résultat de fonctionnement reporté	1 306 872,15
70	Ventes de produits	-941 365,00
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	941 801,74
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		1 307 308,89

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-66 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian – budget supplémentaire 2015

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'exercice 2014 n'étant pas clos lors du vote du budget primitif, les résultats 2014 n'ont donc pu faire l'objet d'une affectation dans le budget primitif.

En conséquence, le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reports, a essentiellement pour objet la reprise des résultats 2014, tels qu'ils résultent du compte administratif, l'inscription des opérations d'ordre liées aux opérations de stocks et le réajustement de certaines prévisions (emprunt, produits exceptionnels).

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, j'ai l'honneur de vous présenter le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de la zone du Roubian. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ADOPTER** le budget supplémentaire 2015 du budget annexe de la zone du Roubian, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
1	Déf. ou exc. antérieur reporté	2 374 850,89

40	Opérat° d'ordre entre sections	2 589 514,84
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		4 964 365,73
40	Opérat° d'ordre entre sections	2 569 455,51
16	Emprunts et dettes assimilés	2 394 910,22
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		4 964 365,73
2	Résultat de fonctionnement reporté	59 259,04
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	2 569 455,51
68	Dotations aux amortissements et provisions	-12 421,83
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		2 616 292,72
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	2 589 514,84
70	Ventes de produits	-50 000,00
77	Produits exceptionnels	76 777,88
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		2 616 292,72

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

CONTRE (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-67 : Finances / budget principal – autorisations de programme et crédits de paiement pour les aides à la pierre sur fonds propres, attribuées en faveur du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété : modification de la délibération n°2014-185

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

L'année budgétaire 2014 étant clôturée, il convient d'ajuster les crédits de paiement 2014 des différentes autorisations de programme présentées dans le tableau ci-dessous.

Concernant l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'année 2008, l'ensemble des subventions octroyées dans ce cadre ayant été versées, il convient de clôturer l'autorisation de programme telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, les aides à la pierre 2014 effectivement accordées s'avèrent inférieures à l'autorisation de programme votée ; en conséquence il convient d'actualiser le montant global de cette autorisation de programme et les crédits de paiement selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

Aides à la pierre (fonds propres)	total	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
AP 2008	901 000,00	277 000,00	0,00	330 500,00	190 500,00	0,00	103 000,00				
AP 2009	800 000,00	0,00	361 500,00	60 500,00	126 000,00	168 000,00	0,00	84 000,00			
AP 2010	942 000,00	-	80 500,00	346 000,00	153 000,00	15 500,00	233 000,00	114 000,00			
AP 2011	870 000,00	-	-	0,00	222 500,00	107 000,00	344 000,00	22 500,00	174 000,00		
AP 2012	361 000,00	-	-	-	0,00	34 500,00	114 500,00	102 500,00	109 500,00		
AP 2013	509 400,00	-	-	-	-	0,00	121 600,00	217 200,00	88 600,00	82 000,00	
AP 2014	604 800,00	-	-	-	-	-	0,00	302 400,00	36 000,00	266 400,00	
AP 2015	1 153 000,00	-	-	-	-	-	-	57 650,00	288 250,00	403 550,00	403 550,00
Total AP	6 141 200,00	277 000,00	442 000,00	737 000,00	692 000,00	325 000,00	916 100,00	900 250,00	696 350,00	751 950,00	403 550,00

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- CONSTATER la clôture de l'autorisation de programme de l'année 2008 selon les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;

2- APPROUVER les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

3- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (41) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-68 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l'État dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre : modification de la délibération n°2014-184

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Au titre de l'année 2009, ACCM a bénéficié de la part de l'État d'une autorisation d'engagement d'un montant de 1.569.900 €. Pour mémoire, les objectifs fixés sont de 170 logements locatifs sociaux répartis en 35 logements PLA-I et 135 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 185 logements locatifs sociaux dont 40 PLA-I et 145 PLUS, ainsi que la réhabilitation de 247 logements locatifs sociaux correspondant à une enveloppe consommée de 1.426.931 €. L'ensemble des opérations financées dans le cadre de cette autorisation de programme est achevé. Le prix de revient de certaines opérations de réhabilitation a été revu à la baisse, par conséquent, le montant définitif de l'autorisation de paiement s'établit à 1.422.712,37 €. Il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme, d'actualiser les crédits de paiement et de clôturer l'autorisation de programme telle que présentée dans le tableau ci-dessous ;

Au titre de l'année 2010, le montant de l'enveloppe déléguée est de 1.328.126 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2010 sont les suivants : 225 logements locatifs sociaux dont 51 PLA-I, 119 PLUS et 55 agréments PLS. Dans ce cadre, il a été financé 151 logements locatifs sociaux dont 47 PLA-I et 104 PLUS et accordé 15 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 1.109.360 €.

Au titre de l'année 2011, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.155.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2011 sont les suivants : 370 logements locatifs sociaux dont 140 PLA-I et 230 PLUS.

Dans ce cadre, il a été financé 278 logements locatifs sociaux dont 104 PLA-I et 174 PLUS correspondant à une enveloppe consommée de 1.899.742 €.

Au titre de l'année 2012, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.300.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2012 sont les suivants : 375 logements locatifs sociaux dont 109 PLA-I et 266 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 73 logements locatifs sociaux dont 29 PLA-I et 44 PLUS et accordé 28 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 475.500 €. A noter que ces 28 PLS ont fait l'objet d'une annulation et d'un nouvel agrément en 2013.

Au titre de l'année 2013, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.028.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2013 sont les suivants : 338 logements locatifs sociaux dont 112 PLA-I et 226 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 112 logements locatifs sociaux dont 33 PLA-I et 49 PLUS et accordé 30 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 543.000 €.

Au titre de l'année 2014, le montant de l'enveloppe déléguée est de 656.600 € sur la base d'un objectif ACCM de 189 logements locatifs sociaux. À titre indicatif, les objectifs arrêtés par le comité régional de l'habitat pour 2014 sont les suivants : 180 logements locatifs sociaux dont 134 PLA-I / PLUS et 46 PLS. Dans ce cadre, il a été financé 112 logements locatifs sociaux dont 34 PLA-I et 78 PLUS correspondant à une enveloppe consommée de 557.000 €. Par ailleurs, 11 agréments PSLA ont été accordés.

Au titre de l'année 2015, le montant de l'enveloppe déléguée est à ce jour de 529.200 €. Ce montant pourrait être revu à la hausse en fonction de la programmation (dans la limite du montant de l'autorisation de programme de 1.000.000 €). À titre indicatif, les objectifs pour 2015 sont les suivants : 173 logements locatifs sociaux dont 101 PLA-I et 54 PLUS, ainsi que 18 logements PLS.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier la programmation des autorisations de programme selon le tableau ci-dessous :

Fonds délégués Etat	total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
AP 2009	1 422 712,37	188 492,60	670 944,65	408 071,33	0,00	155 203,79				
AP 2010	1 109 360,00	0	72 150,00	536 558,00	30 788,00	88 280,07	144 364,00	237 219,93		
AP 2011	1 899 742,00	-	142 837,00	412 178,00	171 243,00	103 908,00	614 335,00	344 115,00	111 126,00	
AP 2012	475 500,00	-	-	-	0,00	79 200,00	207 390,00	143 610,00	45 300,00	
AP 2013	543 000,00	-	-	-	0,00	72 130,00	271 500,00	108 600,00	90 770,00	
AP 2014	557 000,00	-	-	-	-	0,00	187 795,00	307 946,00	61 259,00	
AP 2015	1 000 000,00	-	-	-	-	-	100 000,00	200 000,00	350 000,00	350 000,00
Total AP	7 007 314,37	188 492,60	885 931,65	1 356 807,33	202 031,00	498 721,86	1 525 384,00	1 341 490,93	658 455,00	350 000,00

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- CONSTATER** la clôture de l'autorisation de programme de l'année 2009 selon les crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2- APPROUVER** pour les années 2010 à 2015 la modification des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 3- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (46) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOULF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-69 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiements pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Arles : modification de la délibération 2014-59

Rapporteur : Michelle FERRER

Nomenclature ACTES : 7.1

L'ensemble des prestations étant réalisé et les marchés de cette opération de construction d'une aire d'accueil des gens du voyage à Arles étant soldés, il convient de clôturer l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessous :

AP aire d'accueil des gens du voyage Arles	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Dépenses TTC	2 070 958,44 €	63 381,54 €	743 693,82 €	1 244 155,73 €	17 864,65 €	1 862,70 €
Recettes	1 157 808 €	0 €	98 164 €	74 268 €	985 376 €	
dt Etat	490 820 €	0 €	98 164 €	0 €	392 656 €	
dt Région	317 988 €	0 €	0 €	0 €	317 988 €	
dt département	261 750 €	0 €	0 €	48 093 €	213 657 €	
dt CAF	87 250 €	0 €	0 €	26 175 €	61 075 €	

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique – **CONSTATER** la clôture de l'autorisation de programme selon les crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-70 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale - modification de la délibération 2013-198

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n°2009-171 du conseil communautaire du 24 novembre 2009 approuvant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) intercommunale pour une durée de cinq ans entre ACCM, l'État, le conseil régional et le conseil général. Cette Opah représente l'opportunité d'engager des moyens financiers, humains et opérationnels afin de traiter durablement les poches d'insalubrité et de vacance sur le territoire d'ACCM ;

Vu la délibération n°2013-198 du conseil communautaire du 17 décembre 2013 relative au réajustement de l'enveloppe globale de l'autorisation de programme (le dispositif ayant pris fin en janvier 2013) et à l'actualisation des crédits de paiement ;

La programmation des crédits de paiement devant être actualisée, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

AP Opah ACCM	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Dépenses TTC	1 133 352,00 €	2 045,50 €	114 272,00 €	284 206,00 €	361 483,00 €	250 309,00 €	121 036,50 €
dont ACCM	619 751,00 €	909,00 €	50 290,00 €	138 595,00 €	241 491,00 €	112 109,00 €	76 357,00 €
dont avance CG	223 538,00 €	682,00 €	38 561,00 €	88 269,00 €	43 126,00 €	47 900,00 €	5 000,00 €
dont avance CR	290 063,00 €	454,50 €	25 421,00 €	57 342,00 €	76 866,00 €	90 300,00 €	39 679,50 €
Recettes	513 601,00 €	30 000,00 €	0 €	92 499,00 €	99 270,00 €	154 752,00 €	137 080,00 €
dont participation CG	223 538,00 €	30 000,00 €	0 €	66 624,00 €	37 188,00 €	82 626,00 €	7 100,00 €
dont participation CR	290 063,00 €	0 €	0 €	25 875,00 €	62 082,00 €	72 126,00 €	129 980,00 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-71 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement relative à la 2ème opération programmée d'amélioration de l'habitat communautaire 2013-2018 : modification de la délibération 2013-199

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération du conseil communautaire n°2012-171 du 4 décembre 2012 approuvant la convention de programme de la 2ème opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) communautaire 2013-2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-46 du 26 mars 2013 retenant cette action de soutien financier sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-199 du 17 décembre 2013 actualisant les crédits de paiement ;

Considérant que la programmation des crédits de paiement doit être actualisée ;

Il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

AP Opah ACCM	Total	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses TTC	5 175 000 €	- €	189 941 €	671 000 €	1 035 000 €	1 035 000 €	1 010 000 €	806 500 €	427 559 €
dont ACCM	2 970 000 €	- €	102 171 €	385 400 €	594 000 €	594 000 €	580 130 €	465 250 €	249 049 €
dont avance CR	1 255 000 €	- €	50 070 €	163 100 €	251 000 €	251 000 €	245 525 €	198 525 €	95 780 €
dont avance CG	950 000 €	- €	37 700 €	122 500 €	190 000 €	190 000 €	184 345 €	142 725 €	82 730 €
Recettes	2 205 000 €	- €	57 000 €	206 850 €	363 300 €	441 000 €	435 435 €	385 560 €	315 854 €
dont participation CR	1 255 000 €	- €	- €	119 100 €	207 050 €	251 000 €	248 263 €	222 025 €	207 562 €
dont participation CG	950 000 €	- €	57 000 €	87 750 €	156 250 €	190 000 €	187 173 €	163 535 €	108 292 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (42) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (6) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-72 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : aménagement des voies et parkings autour de la gare en zone Écopôle

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations 2012-41 du 20 mars 2012, 2013-49 du 26 mars 2013 et 2014-61 du 20 mai 2014, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement des abords de la gare en zone Écopôle de Saint-Martin-de-Crau.

Le montant total de la dépense prévisionnelle initialement estimé à 1.100.000 € HT, soit 1.315.600 € TTC, puis réévalué à 1.408.558,54 € TTC est finalement ramené à 1.328.539,85 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
Dépenses TTC	1.328.539,8	0 €	24.071,17 €	1.204.468,6	100.000 €	1.328.539,8

Il est par ailleurs à noter que cette opération bénéficie du soutien du conseil régional (contrat régional) à hauteur de 108.019 € et du conseil départemental à hauteur de 322.074 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-73 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : désenclavement du port fluvial – franchissement de la voie ferrée à Arles

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Afin de désenclaver le port fluvial d'Arles, par délibération du 20 mai 2014, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme, pour la création d'un ouvrage d'art pour le franchissement de la voie ferrée existante, la construction des routes de liaison, la

déviations de réseaux, études et maîtrise d'œuvre nécessaires en concertation avec les propriétaires et exploitants des voies routières et ferrées.

Vu la délibération en date du 23 avril 2015 approuvant l'avant-projet, confirmant le plan de financement à hauteur d'une enveloppe prévisionnelle de l'opération de 8.000.000 € hors taxe ainsi que les demandes de subvention auprès du conseil régional et conseil départemental et rappelant la procédure en cours d'autorisation au titre du code de l'environnement ;

Il est demandé au conseil communautaire d'ajuster la répartition des crédits de paiement tels que ci-dessous :

	Dépenses réalisées avant 2014 (pour mémoire)	Total AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Total CP
Dépenses TTC	35.788,64 €	9.874.685,79 €	97.639,30 €	4.239.792,66 €	5.537.253,83 €	9.874.685,79 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération bénéficie du soutien du conseil régional (contrat régional) à hauteur de 2.666.666 € et du conseil départemental à hauteur de 2.666.666 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-74 : Finances / budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - autorisation de programme et crédits de paiement : extension de la zone du Bois de Leuze

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Par délibérations du 20 mars 2012, du 26 mars 2013 et du 20 mai 2014, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'extension de la zone économique de Bois de Leuze.

Ces travaux réalisés sur quatre exercices budgétaires, de 2012 à 2015, réévalués à 5.161.684 € TTC en 2014, sont évalués à 5.648.673 € TTC, suite aux travaux supplémentaires nécessaires conformément aux demandes des divers concessionnaires et gestionnaires de voirie.

Il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

	Dépenses antérieures à 2012 (pour mémoire)	Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
Dépenses TTC	150 776,61 €	5 648 673,89 €	11 910,14 €	3 220 111,28 €	1 237 378,73 €	1 179 273,74 €	5 648 673,89 €
Budget principal	150.776,61 €	5 063 697,13 €	11 910,14 €	2 889 224,89 €	1 196 171,95 €	966 390,15 €	5 063 697,13 €
BA de l'eau		417 114,72 €		253 381,28 €	30 173,68 €	133 559,76 €	417.114,72 €

BA de l'assain.		167 862,04 €		77 505,11 €	11 033,10 €	79 323,83 €	167.862,04 €
-----------------	--	--------------	--	-------------	-------------	-------------	--------------

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil régional (contrat régional) à hauteur de 360.000 € et par le Conseil départemental à hauteur de 1.000.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2 - PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'exercice.

POUR (45) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (3) : Madame et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-75 : Finances / budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : ouvrage de transfert Roubian-Radoubs

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création d'un réseau de transfert des effluents de la partie Est de la zone vers la station d'épuration du Radoubs, la création de deux postes de refoulement et la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Cette opération est estimée à 1.680.000 €. Il convient de modifier la répartition des crédits de paiement initialement prévue selon le tableau ci-après :

	Total AP	CP 2015	CP 2016	Total CP
Budget assainissement	1 520 000,00 €	232 832,62 €	1 287 167,38 €	1 520 000,00 €
Budget eau	120 000,00 €	63 062,16 €	56 937,84 €	120 000,00 €
Budget principal	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
Dépenses TTC	1 680 000,00 €	315 894,78 €	1 364 105,22 €	1 680 000,00 €

Il est par ailleurs à noter que des demandes de subventions ont été transmises au Conseil régional et au Conseil départemental.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- DÉCIDER de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau et au budget principal de l'exercice.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-76 : Finances / budget annexe de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement : reconstruction de la station d'épuration du Colombier à Boulbon

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations du 20 mars 2012, du 26 mars 2013 et du 20 mai 2014, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de la station d'épuration du Colombier à Boulbon.

Ces travaux, dont le coût total initialement estimé à 800.000 € TTC sont estimés à 770.451,93 € TTC et s'achèveront en 2015. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

	Dépenses réalisées avant 2012 (pour mémoire)	Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
Dépenses TTC	33 328,45	770 451,93	248 195,11	520 630,26	0,00	1 626,56	770 451,93

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 96.187 € et par le Conseil départemental à hauteur de 45.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-77 : Finances / budget annexe de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement : mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations du 26 mars 2013 et du 20 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau.

Cette opération dont le coût initialement estimé à 2.434.791,96 € TTC est réévaluée à 2.429.238,35 € TTC, et se déroule sur trois exercices budgétaires (2013 à 2015) au lieu de deux prévus initialement.

Il est demandé au conseil communautaire de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement de la façon suivante :

	Dépenses réalisées avant 2013 (pour mémoire)	Total AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Total CP

Dépenses TTC	41 063,81 €	2 429 238,35 €	24 942,58 €	107 089,07 €	2 297 206,70 €	2 429 238,35 €
--------------	-------------	----------------	-------------	--------------	----------------	----------------

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil départemental à hauteur de 561.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-78 : Finances / budget annexe de l'assainissement – clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement : extension du réseau d'assainissement route de la Corse à Moulès

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.

Par délibérations du 26 mars 2014 et du 20 mai 2015 le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'extension des réseaux d'assainissement sur la route de la Corse à Moulès.

Les travaux consistaient en l'extension des réseaux d'assainissement sur la route de la Corse à Moulès sur un linéaire de 1.300 m permettant le raccordement d'une cinquantaine de logements.

Cette opération, estimée à 930.000 € TTC, s'est achevée en 2014, ramenant le montant global de la dépense à 848.239,22 € TTC, suivant la ventilation ci-après :

	Dépenses réalisées avant 2013 (pour mémoire)	Total AP	CP 2013	CP 2014	Total CP
Dépenses TTC	30.856,82 €	848.239,22 €	156.410,67 €	691.828,55 €	848.239,22 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue financièrement par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CDDA 2011-2013) à hauteur de 300.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique - CONSTATER la clôture de l'autorisation de programme selon les crédits de paiements tel que présenté ci-dessus.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-79 : Finances / budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement – clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement : travaux de réalisation des réseaux de transfert de Pont-de-Crau vers Barriol via Fourchon

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations du 5 avril 2011, du 20 mars, du 26 mars 2013 et du 20 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour les travaux de Pont de Crau vers Barriol via Fourchon. Suite à la mise en service de la station d'épuration de la Montcalde, le transfert des eaux usées du quartier Pont-de-Crau vers la nouvelle station d'épuration a été réalisé. ACCM a réalisé un réseau d'assainissement sur 4 km avec en parallèle la mise en place d'une adduction d'eau en vue du maillage et renforcement de la desserte du quartier Barriol, ainsi que la pose d'une fibre optique.

Cette opération, estimée à 3.718.408,03€ TTC, s'est achevée en 2013 ramenant le montant total de la dépense à 3.688.408,03 € TTC selon la ventilation ci-après :

	Dépenses réalisées avant 2011 (pour mémoire)	Montant AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	TOTAL CP
Dépenses budget assainissement TTC	72.525 €	2.296.633,36 €	821.446,82 €	1.187.284,07 €	287.902,47€	2.296.633,36 €
Dépenses budget eau TTC	10.313 €	1.281.869,09 €	340.996,34 €	855.899,54 €	84.973,21 €	1.281.869,09 €
Dépenses budget principal TTC		109.905,58 €	60.637, 20 €	37.387,24 €	11.881,14 €	109.905 ,58 €
Montant total AP		3.688.408,03 €	1.223.080,36 €	2.080.570,85 €	384.756,82 €	3.688.408,03 €

Il est à noter que cette opération a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 430.920 € et par le Conseil départemental (CDDA 2011-2013) à hauteur de 1.111.255 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique – CONSTATER la clôture de l'autorisation de programme selon les crédits de paiements tel que présenté ci-dessus.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-80 : Finances / budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement : transfert des effluents de la ZI du Bois de Leuze à la station d'épuration ville, maillage en eau potable du quartier Boussard et réservation pour la pose de fibre optique

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations du 26 mars 2013 et du 20 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'opération de transfert des

effluents de la ZI Bois de Leuze à la station d'épuration ville, maillage en eau potable du quartier Boussard et réservation de la fibre optique.

Cette opération précédemment estimée à 1.097.135,35 € TTC est réévaluée à 1.011.477,87€ TTC. Il convient de réajuster l'enveloppe globale et de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Montant AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
Dépenses budget ass TTC	464 825,99 €	2 132,18 €	451 697,31 €	10 996,50 €	464 825,99 €
Dépenses budget eau TTC	507 550,77 €	19 913,40 €	487 637,37 €	0,00 €	507 550,77 €
Dépenses TTC budget principal	39 101,11 €	0,00 €	39 101,11 €	0,00 €	39 101,11 €
Montant total AP	1 011 477,87 €	22 045,58 €	978 435,79 €	10 996,50 €	1 011 477,87 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CDDA 2011-2013) à hauteur de 50.167 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'exercice.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-81 : Finances / budget principal – autorisation d'engagement et crédits de paiement pour le financement du dispositif de suivi-animation dans le cadre de la 2ème opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) communautaire 2013-2018 : modification de la délibération 2014-71

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Au terme du diagnostic préalable et de l'étude pré-opérationnelle, ACCM et ses partenaires ont décidé d'engager une deuxième opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cette 2^{ème} Opah, qui couvrait initialement l'ensemble du territoire communautaire (la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a intégré postérieurement ACCM), propose des taux d'intervention distincts selon deux périmètres :

- en centres anciens en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs
- hors centres anciens uniquement pour les propriétaires occupants

Dans ce cadre, ACCM finance une mission de suivi animation qui a débuté en avril 2013 pour une durée de 5 ans (tranche ferme de 3 ans et tranche conditionnelle de 2 ans), soit jusqu'en mars 2018 inclus.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-59 du 26 mars 2013 retenant cette opération sous la forme d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiement ;

La programmation des crédits de paiement devant être actualisée, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Suivi-animation Opah 2013-2018	Total AE pour 5 ans	CP 2013 (*)	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Dépenses TTC	627 900 €	51 900,87 €	119 260,62 €	125 580 €	125 580 €	125 580 €	79 998,51 €	
Subventions	286 956 €	- €	9 092 €	54 762 €	56 640 €	56 640 €	56 640 €	53 182 €
dont Anah (HT)	234 456 €	- €	- €	44 262 €	46 140 €	46 140 €	46 140 €	51 774 €
dont conseil départemental (HT)	52 500 €	- €	9 092,23 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	1 408 €
* 2013 facturation avril-septembre (dernier trimestre 2013 payé en 2014)								

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOULOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-82 : Économie / commission départementale d'aménagement commercial – désignation des représentants d'ACCM

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Considérant l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015 portant constitution et composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) des Bouches-du-Rhône ;

Considérant, en vertu de l'article 5751-2 du Code de commerce, qu' « aucune personne ne peut siéger au sein de la commission à deux titres différents » et qu' « aucun élu de la commune d'implantation ne peut siéger en une autre qualité que celle de représentant de sa commune » ;

Considérant la volonté préfectorale de procéder au principe de l'établissement d'une liste de 4 ou 5 élus susceptibles de représenter le président de l'EPCI ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

ARTICLE UNIQUE - APPROUVER la désignation des membres ci-dessous susceptibles de représenter le président d'ACCM à la commission départementale d'aménagement commercial :

- David Grzyb, 1^{er} vice-président délégué à l'économie à l'emploi et aux relations institutionnelles
- Roland Portela, vice-président délégué à l'information géographique et à l'aménagement numérique
- Mohamed Rafai, vice-président délégué à l'insertion professionnelle et au développement touristique
- Patrick Chauvin, conseiller communautaire
- Corinne Massiasse, conseillère communautaire

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOULOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI



N° 2015-83 : Economie / adhésion au Pôle de compétitivité Trimatec

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Ce pôle basé à Pont-Saint-Esprit couvre les régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Il est spécialisé dans les écotecnologies, les procédés industriels propres et innovants associant performances environnementales et économiques.

L'action du pôle Trimatec consiste à informer, sensibiliser à l'innovation et accompagner les entreprises et laboratoires de la filière autour d'un programme qui comprendrait deux volets : éco-procédés industriels et micro-algues.

De grands projets de recherche et développement (R&D), conduits tant au niveau national qu'international, ont donné des résultats intéressants en vue de futures innovations et développements économiques. L'adhésion annuelle au Pôle Trimatec est de 0,0693€/habitant soit 5.730 euros en 2015.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- ACCEPTER l'adhésion au Pôle Trimatec ;

2- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-84 : Economie / Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé - notification et réalisation du programme de la première tranche

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

ACCM a engagé en 2010 une réflexion sur la revitalisation du tissu commercial de proximité au sein des communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues (Tarascon disposant de son propre dispositif communal). L'étude préalable a permis d'identifier 4 périmètres d'intervention pertinents, un périmètre regroupant les communes de Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues, et trois périmètres arlésiens dont le périmètre Arles centre-ville secteur sauvegardé, objet de la présente délibération.

Le programme Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé comprend un plan d'actions élaboré de manière concertée avec les partenaires dont les communes, les associations de commerçants et les chambres consulaires.

ACCM a reçu le 8 janvier 2015 la décision du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique attribuant une subvention pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de l'opération urbaine du programme Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé, d'un montant total de 244.852 € :

- une subvention de fonctionnement de 99.842 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 572.930 € HT ;
- une subvention d'investissement de 145.010 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 912.048 € HT.

Il est à noter que l'État a globalement diminué sa participation financière pour toutes les actions inscrites dans le programme Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé, dans un contexte de contraintes budgétaires.

Au titre des aides directes, la part de la subvention accordée par l'État se limite à 21% de la dépense subventionnable alors qu'il avait été demandé 30%. Ainsi, il est proposé de compenser la diminution de la participation de l'État pour les actions inscrites dans le Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé : au titre des aides directes, la participation d'ACCM se porterait donc à 39% au lieu de 30%, soit un investissement de 243.750 € au lieu de 187.500 €.

- La participation globale d'ACCM pour le Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé représente un budget de 322.420 €, dont 243.750 € dédiés aux aides directes.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** le rapport ci-dessus et la participation financière d'ACCM au dispositif Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé pour un montant de 322.420 € dont 243.750 € dédiés aux aides directes avec un taux d'accompagnement d'ACCM de 39% ;
- 2- APPROUVER** le contenu de la convention-cadre du Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé ;
- 3- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention-cadre du Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé ;
- 4- AUTORISER** le président à désigner les membres représentants ACCM pour siéger aux différentes instances de suivi du programme Fisac Arles centre-ville secteur sauvegardé ;
- 5- PRÉCISER** que les dépenses prévues par ACCM et les recettes correspondantes aux montants des subventions Fisac sont inscrites au budget principal des exercices 2015 et suivants.

POUR (48) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-85 : Economie / soutien aux acteurs du développement économique – attribution de subventions

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Considérant l'engagement d'ACCM dans la lutte contre le chômage sur son territoire ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir les acteurs, partenaires locaux, qui agissent pour le soutien à l'activité et la création d'emplois ;

Il est proposé de soutenir les structures suivantes :

a) l'Adie

L'association pour le droit à l'initiative économique est une structure, reconnue d'utilité publique, spécialisée dans l'octroi de microcrédits. Elle a pour mission le financement et l'accompagnement de personnes ayant un projet de réinsertion professionnelle et ne pouvant avoir accès aux prêts bancaires classiques pour le mettre en œuvre.

Subvention proposée : 10.000 €.

b) Archeomed

Le projet Archeomed® constitue un projet particulièrement structurant dans le champ des industries culturelles et des patrimoines. Il vise au regroupement au sein d'un même espace de structures intervenant dans le champ de la conservation, de la restauration, et de la valorisation du patrimoine. Il a notamment pour objectif la mutualisation de ressources techniques, technologiques et administratives.

L'ex-bâtiment Trivella, situé chemin de Séverin à Arles, abrite depuis quelques mois Archeomed®. Quinze entreprises aux compétences complémentaires représentant 28 emplois sont concernées.

Le plan de financement prévisionnel 2015, à hauteur de 124.000 €, est abondé à 75% par des financements privés (notamment loyers versés par les entreprises).

Subvention proposée : 7.500 €.

c) Boréal Innovation

Créée en juin 2014 à l'initiative de la couveuse Interface, la coopérative d'activités Boréal Innovation propose un hébergement juridique aux porteurs de projet dans les métiers du numérique, de la communication, de l'audiovisuel et du multimédia, afin de leur permettre de tester et de vérifier la viabilité économique de leur projet et également de se former au « métier » de chef d'entreprise.

Cet outil, dont le périmètre d'intervention est départemental, s'adresse principalement à un public jeune, étudiant ou non, demandeurs d'emplois, salariés à temps partiel, portant un projet de création d'entreprise dans les domaines cités précédemment.

Subvention proposée : 50.000 €.

d) la CCIPA

La Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles organise le lundi 26 octobre 2015 au Palais des congrès d'Arles, le Salon du numérique. Cet événement s'inscrit dans l'ensemble des manifestations « Octobre Numérique » organisé par la ville d'Arles.

Ce salon professionnel a pour objectifs : de donner de la visibilité aux prestataires numériques du Pays d'Arles, de mettre en relation les entreprises du Pays d'Arles et les prestataires et de sensibiliser les TPE aux usages du numérique dans leur activité

Subvention proposée : 4.000 €.

e) Interface

La couveuse d'entreprises Interface est une association départementale dont l'objet est de permettre à des demandeurs d'emploi de tester leurs projets d'entreprises en mettant à disposition des outils, méthodes et formations dans tous les domaines de la gestion d'entreprises. Interface propose ainsi un hébergement juridique et un accompagnement individuel aux créateurs d'entreprises, afin de vérifier en situation réelle la viabilité économique de leur projet, de se former et de s'exercer au « métier » de chef d'entreprise.

Au cours de l'année 2014, 33 porteurs de projet résidant sur le territoire d'ACCM ont été reçus par la couveuse (21 ont été accompagnés).

Subvention proposée : 10.000 €.

f) le syndicat des jeunes agriculteurs

Le syndicat des jeunes agriculteurs a pour mission essentielle de favoriser le renouvellement des générations en agriculture et d'animer, de manière ponctuelle, le milieu rural à travers l'organisation d'évènements conviviaux. Il mène également des actions plus classiques de promotion, représentation et défense des intérêts des jeunes agriculteurs.

Il intervient également plus particulièrement dans l'accompagnement post-installation du jeune agriculteur. Douze agriculteurs du territoire ont été accompagnés par ce dispositif en 2014.

Subvention proposée : 3.000 €.

g) le pôle Industries culturelles et patrimoines

Le pôle « industries culturelles et patrimoines » a pour objectif de structurer et de fédérer les acteurs de ces filières, de favoriser la compétitivité des entreprises et de susciter le développement d'activités et d'emplois dans ce domaine.

Le pôle réitère son souhait d'être accompagnée financièrement par la communauté en 2015 pour poursuivre et développer ses actions autour des trois axes suivants :

- ✓ structurer la filière des industries culturelles et patrimoniales ;
- ✓ proposer aux entreprises membres des activités de développement économique centrées sur l'innovation, l'appropriation des TIC, l'ouverture à l'international, la formation-emploi et les responsabilités sociales environnementales ;

- ✓ contribuer au rayonnement du territoire régional et plus particulièrement du pays d'Arles par le biais de l'organisation du premier salon international des professionnels des patrimoines

Subvention proposée : 23.500 €.

h) Procames

Procames est une association ayant pour mission d'accompagner les entreprises à se développer à l'international. Elle propose des prestations de conseils, d'information et d'accompagnement. Par le biais de trois manifestations en 2015 et d'une quarantaine d'entreprises rencontrées, elle vise à accompagner aussi bien le primo-exportateur que l'exportateur confirmé.

Procames souhaite renforcer son partenariat avec ACCM et propose à titre expérimental d'être le support international d'ACCM.

Subvention proposée : 7.500 €.

i) Terralia

Installée à Avignon, Terralia rassemble plus de 200 adhérents dont des entreprises, des laboratoires de recherche, des centres techniques et des établissements de formation. Elle accompagne le développement des produits, des services et des procédés innovants dans les filières des fruits et légumes frais et transformés, des céréales et produits céréaliers, du vin et de la vigne sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière.

Un travail de structuration de l'offre de services a été conduit en 2014 pour aboutir à un accompagnement autour de 4 axes principaux avec comme fil conducteur l'innovation : accompagner la création, le développement, la mise en marché, l'international.

En 2015, Terralia propose de reconduire le travail engagé en 2014 et d'organiser une manifestation autour des financements pour les entreprises agri-agro en partenariat avec le Pôle finances et conseils.

Subvention proposée : 10.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER l'octroi des subventions suivantes :

- 10.000 € à l'Adie
- 7.500 € à Archéomed
- 5.000 € à Boréal Innovation
- 4.000 € à la CCIPA pour l'organisation du Salon dy numérique
- 10.000 € à Interface
- 3.000 € au syndicat des jeunes agriculteurs
- 23.500 € au pôle Industries culturelles et patrimoines
- 7.500 € à Procames
- 10.000 € à Terralia

2- AUTORISER le président à signer les conventions relatives à ces partenariats ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ces dossiers ;

3- PRÉCISER que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (3) : Madame et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHENEL.

CONTRES (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-86 : Economie / soutien à l'économie sociale et solidaire – attributions de subventions

Rapporteur : Hamina AFKIR

Nomenclature ACTES : 7.5

Considérant l'engagement d'ACCM dans le soutien à l'économie sociale, qui se traduit notamment par la signature, avec le conseil régional, d'un contrat local de développement de l'ESS ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir cette économie créatrice d'emplois sur le territoire ;

Il est proposé de soutenir les structures suivantes :

a) Solid'Arles

Solid'Arles est une association qui relève de l'ESS. Elle assure la gestion d'un point de vente solidaire et coopératif et met en œuvre un programme d'animation socioculturelle. Elle allie donc développement économique et utilité sociale.

Les objectifs de Solid'Arles sont de :

- créer un circuit court de commercialisation de produits locaux ;
- lutter contre l'exclusion alimentaire et permettre aux consommateurs, notamment aux plus fragilisés, d'accéder, à moindre coût, à une alimentation de qualité, l'équilibre financier du modèle étant garanti par un système de double tarification ;
- permettre aux producteurs locaux, notamment en difficulté, de mieux vivre de leur activité avec la garantie d'un débouché à un prix rémunérateur ;
- mettre en place un mode de gouvernance participatif impliquant dans la démarche les producteurs, les usagers, les collectivités, les associations locales, etc.

L'attribution d'une subvention devra permettre à Solid'Arles :

- la réorganisation du point de vente pour assurer la viabilité économique ;
- la montée en compétence des bénévoles et des salariés ;
- la restructuration de la gouvernance afin d'appuyer la dynamique collective du projet.

Subvention proposée : 12.000 €.

b) le Resspa

Le réseau de l'économie sociale et solidaire du Pays d'Arles (Resspa) est une association qui fédère et représente les acteurs de l'ESS tout en faisant la promotion de ce modèle de développement économique. Les objectifs de l'association sont :

- de développer le réseau,
- d'améliorer sa structuration et la professionnalisation de ses membres,
- de sensibiliser à l'ESS.

Pour l'année 2015, le soutien d'ACCM au RESSPA porte sur les 3 axes suivants : la visibilité de l'ESS et les actions de communication correspondantes, la consolidation et la professionnalisation des membres et la dimension finances et patrimoine.

Subvention proposée : 10.000 €.

c) Inter-made

Inter-made est une association qui accompagne le développement des projets en économie sociale et solidaire via trois dispositifs : le starter (cycle de formation), la couveuse (hébergement physique et juridique) et la fabrique à initiatives (identification des opportunités et des besoins du territoire pour identifier, qualifier et accompagner des porteurs de projets potentiels).

Une subvention permettra de poursuivre l'expérimentation entamée en 2013. En 2014, 2 sessions de formation réunissant au total 15 porteurs de projets ont été réalisées. Le développement de l'outil « couveuse » est pensé en lien avec la requalification du village d'entreprises. L'outil « fabrique à initiatives » commence à être déployé sur le territoire. En 2015, il est prévu de réaliser deux études d'opportunité autour du développement touristique.

Subvention proposée : 20.000 €.

d) la Cress Paca

La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de la Région Paca est une association qui fédère et représente les grandes familles d'acteurs de l'ESS. Elle est partenaire d'ACCM dans le cadre du contrat de développement de l'économie sociale et solidaire.

La Cress Paca dispose en interne d'un observatoire. Une subvention à la Cress Paca permettra de réaliser une étude-action sur le tissu ESS du territoire. Cette étude fournira à ACCM : des données quantitatives, des comparaisons, des données qualitatives, des préconisations d'actions à mettre en œuvre.

Subvention proposée : 10.000 €.

e) Esia

Esia est une association dont le cœur de métier est l'analyse financière. Elle finance les structures de l'ESS via des prêts ou des garanties bancaires. Elle est également l'opérateur du DLA (dispositif local d'accompagnement) dans les Bouches-du-Rhône. Le DLA permet aux organisations de l'ESS employeuses faisant face à un problème financier et/ou organisationnel et/ou de développement de bénéficier d'un diagnostic de leur situation, de conseils et d'un accompagnement adapté.

ACCM a abondé au fonds DLA à hauteur de 15.000 € en 2014 afin de bénéficier de diagnostics supplémentaires ou renforcés sur le territoire. L'enveloppe n'a pas été entièrement consommée et Esia demande un avenant afin d'étaler les dépenses sur deux exercices.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER l'octroi des subventions suivantes :

- 12.000 € à Solid'Arles
- 10.000 € au Resspa
- 20.000 € à Inter-made
- 10.000 € à la Cress Paca ;

2- AUTORISER Esia à étaler les dépenses correspondant à l'action financée en 2014 sur deux exercices, soit 2014 et 2015 ;

3- AUTORISER le président à signer tout document relatif à ces partenariats ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ces dossiers ;

4- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Madame Renée AMY n'utilise pas de son pouvoir pour Monsieur Antoine BECCIU.

POUR (38) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (3) : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

CONTRE (5) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-87 : Economie / subvention à l'office de tourisme d'Arles pour la manifestation Camargue Gourmande

Rapporteur : Mohamed RAFAÏ

Nomenclature ACTES : 7.5

Camargue Gourmande est une manifestation destinée à mettre en avant les produits de Camargue, les producteurs de la filière agricole et les restaurateurs de la commune auprès des résidents et des touristes. Organisée depuis 2005, cette manifestation se déroule pendant la fêria du riz et attire chaque année près de 40.000 visiteurs.

L'objectif de Camargue Gourmande est la mise en valeur des produits agricoles et des productions locales. Au titre de sa politique d'aide à l'activité économique locale, ACCM est sollicitée pour soutenir financièrement l'office de tourisme d'Arles, organisateur de la manifestation.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** les termes de la convention partenariale ci-jointe entre l'office du tourisme d'Arles et ACCM et notamment le versement par la communauté d'une participation financière de 12.000 € pour l'organisation de la manifestation Camargue Gourmande ;
- 2- AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités afférentes, à signer la convention partenariale et tous les documents inhérents à ce dossier ;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Monsieur Christian Mourisard ne prend pas part au vote.

POUR (46) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-88 : Économie / financement de la plateforme touristique Provence Pays d'Arles

Rapporteur : Mohamed RAFAÏ

Nomenclature ACTES : **8.4**

Le syndicat mixte du Pays d'Arles poursuit en 2015 sa stratégie de développement touristique consistant à :

- promouvoir la destination touristique « Provence Pays d'Arles »
- poursuivre la commercialisation à l'échelle inter communautaire du territoire de produits touristiques (hébergement)
- créer et gérer les supports de communication numériques et papiers de la destination « Provence Pays d'Arles »
- gérer la marque et la plateforme touristique territoriale
- accompagner la structuration à l'échelle inter communautaire pour transférer l'outil et les savoir-faire en matière de promotion et de commercialisation

La plateforme touristique « Provence Pays d'Arles » active depuis janvier 2013 poursuit son implantation. Sur l'année 2014, le site internet a enregistré 111.930 sessions pour un peu plus de 314.000 pages vues. Ces résultats viennent conforter les chiffres déjà observés pour l'année 2013. La commercialisation de produits touristiques a généré quant à elle près de 100.000 € de chiffre d'affaire en 2014.

Pour l'année 2015, une participation globale d'un montant de 79.350 € est nécessaire au fonctionnement du projet. Le conseil syndical propose une répartition entre les trois EPCI au prorata de leur nombre d'habitants.

	Nombre d'habitants (RP 2012)	Participation pour l'année 2015
Territoire ACCM	82 288	38 987,29 €
Territoire CCVBA	28 002	13 267,09 €
Territoire CATP	57 189	27 095,62 €

Au vu de ces éléments, je vous propose d'attribuer la somme de 38.987,29 € au syndicat mixte du Pays d'Arles pour le financement du projet « Provence Pays d'Arles » au titre de l'année 2015.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** le versement de 38.987,29 € au syndicat mixte du Pays d'Arles pour le financement de la plateforme touristique ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.
Monsieur Christian Mourisard ne prend pas part au vote.

POUR (38) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (8) : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-89 : Développement économique et culture / Marseille Provence 2013- rapport de la Chambre régionale des comptes

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.5

Le programme de Marseille Provence 2013 a eu pour but de renforcer la coopération entre les acteurs culturels en faisant ressortir leur richesse de la diversité culturelle.

Marseille Provence 2013 a été un investissement collectif exceptionnel consenti par les mondes politique, économique et culturel. C'est le succès de 900 projets artistiques très diversifiés, une appropriation extraordinaire de la population de notre territoire. Conformément à son objet social, elle a conduit l'ensemble des opérations constitutives du projet Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la Culture.

Pour mémoire, le taux de retour par collectivité membre a été nettement favorable à notre territoire :

Collectivité	total subvention (1)	Total projets (2)	Taux de retour [(2)/(1)] x 100
MPM et ville de Marseille	25 302 300,00	21 215 772,00	83,85
<i>Dont ville de Marseille</i>	<i>17 634 333,00</i>	<i>20 148 910,00</i>	<i>114,26</i>
CPA et ville d'Aix	7 215 374,00	6 637 251,00	91,98
Pays d'Arles	1 112 502,00	1 529 000,00	137,44
Pays d'Aubagne	1 112 250,00	1 095 889,00	98,53
Pays de Martigues	1 480 000,00	1 313 000,00	88,72
Ville de Gardanne	377 500,00	375 964,00	99,59
Ville de Salon de Pce	377 500,00	319 500,00	84,64
Ville d'Istres	810 000,00	748 700,00	92,43

La chambre régionale des comptes de Paca a vérifié les comptes et examiné la gestion de l'association Marseille Provence 2013. Dans sa séance du 27 janvier 2015, la chambre a arrêté ses observations définitives telles qu'elles figurent dans le rapport ci-joint. Ce rapport a été notifié à ACCM le 13 mai 2015.

Conformément à l'article L 243-5 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être présenté au conseil communautaire.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique - ACTER que le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Paca relatif à la vérification des comptes et l'examen de la gestion de l'association Marseille Provence 2013, a été présenté à l'assemblée délibérante d'ACCM et a pu faire l'objet d'un débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DU PRESENT RAPPORT



N° 2015-90 : Emploi / cotisation à la Maison de l'emploi du pays d'Arles

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

ACCM adhère à la Maison de l'emploi du pays d'Arles, dont elle est membre fondateur, depuis sa création en 2006. Elle participe également à l'ensemble de ses travaux.

La maison de l'emploi contribue au service public de l'emploi. Elle assure la coopération entre partenaires autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'objectifs, d'un plan d'actions, d'une programmation et d'une évaluation partagés. Elle agit dans les trois domaines d'intervention suivants : observation du territoire / anticipation des mutations économiques et des besoins du territoire en matière d'emploi / contribution au développement local de l'emploi.

Le conseil d'administration de la Maison de l'emploi du 10 décembre 2014 a voté la revalorisation du montant de la cotisation de 1€ à 1,023 € par habitant. Pour l'année 2015 la cotisation d'ACCM passe donc à 84.585,73 €, soit une augmentation de 1.901,73 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** le versement à la MDE du Pays d'Arles d'une cotisation équivalente à 1,023 € par habitant ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (46) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-91 : Habitat / délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage (Arles) – modification du règlement intérieur

Rapporteur : Michelle FERRER

Nomenclature ACTES : 1.2

L'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles a été ouverte à son public le 9 mai 2012. L'année 2013 a été marquée par une dégradation progressive du climat au sein des voyageurs avec une montée en puissance de la pression des familles sédentaires et semi-sédentaires revendiquant des terrains familiaux. Elle s'est conclue par d'importantes dégradations de l'équipement et une fermeture de l'aire pour mise en sécurité le 2 décembre 2013.

L'année 2014 a été consacrée pour partie à la remise en état du site. La réouverture de l'aire d'accueil a été effective le 22 juillet 2014, avec une équipe gestionnaire entièrement renouvelée.

Compte tenu de ces événements et de leurs conséquences tant pour les usagers que pour ACCM et son délégataire Alotra, il apparaît nécessaire de modifier le règlement intérieur de cet équipement afin de sécuriser au mieux son fonctionnement et éviter que les difficultés rencontrées en 2013 ne se renouvellent.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention de délégation de service public, il s'agit par ailleurs d'actualiser les tarifs applicables à l'eau et à l'électricité afin de tenir compte de l'évolution des prix pratiqués par les fournisseurs concernés. Il est à noter que cette actualisation n'avait pas été effectuée depuis l'ouverture de l'aire (mai 2012) compte tenu des difficultés évoquée ci-avant.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage telle que décrite ci-dessus et telle qu'annexée ;

2- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR (45) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, JUGLARET, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-92 : Habitat / commission locale d'amélioration de l'habitat – modification de la composition
--

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 5.3

La commission locale d'amélioration de l'habitat d'ACCM est à ce jour composée de 11 membres. La liste des membres est nominative à l'exception du président d'ACCM ou de son représentant et du délégué local de l'Anah ou son représentant. Sa composition est notifiée au préfet de département et au délégué de l'Agence dans le département.

Par conséquent, toute modification de la liste doit au préalable être soumise au vote du conseil communautaire. Dans ce cadre, il convient de modifier la liste actuelle pour les raisons suivantes :

- commune d'Arles : Eric CASTELLANI n'est plus responsable du service habitat de la commune. Par conséquent, il est proposé de ne plus faire figurer ce membre dans la liste nominative ci-après dans l'attente de la désignation d'un nouveau représentant
- conseil départemental des Bouches-du-Rhône : suite à la mise en place de la nouvelle mandature du conseil départemental, il est également proposé de ne plus faire figurer ce membre dans la liste nominative ci-après dans l'attente de la désignation d'un nouveau représentant.

Ces deux partenaires seront prochainement consultés pour savoir s'ils souhaitent toujours faire partie des membres de cette commission, et le cas échéant pour désigner un titulaire et un suppléant. Ainsi, la Clah passerait de 11 à 9 membres. Par ailleurs, à la demande de l'association Confédération nationale du logement (CNL), il convient de mettre à jour le nom de ses représentants tel que proposé dans la liste suivante.

Les membres de droit :

- ✓ Le président d'ACCM, ou son représentant,
- ✓ Le délégué local de l'Anah ou son représentant,

Les membres supplémentaires :

- ✓ Association CLCV (représentant des locataires) :
 - o Michèle BOUTET, titulaire, Sabrina HUGON, suppléante,
- ✓ Association CNL (représentant des locataires) :
 - o Jean-Pierre BABILOT, titulaire, Christian THERY, suppléant,
- ✓ Association UNPI 13 (représentant des propriétaires) :
 - o Jean VERNET, titulaire, Jean-Pierre FRICKER, suppléant.

- ✓ 2 représentants des organismes collecteurs associés de l'union d'économie sociale du logement mentionnée à l'article L.313-19 du Code de la construction et de l'habitation :
 - Stéphane BONNOIS, directeur général d'UNICIL, titulaire, Bernard VERDALLE, suppléant,
 - Fabienne DE BELLEGARDE, déléguée régionale CILGERE titulaire, Véronique GUITIENNE, suppléante.

Les membres locaux :

- ✓ Commune de Tarascon :
 - Valérie VIRAT, responsable du service habitat et environnement, titulaire, Ghislain VINCENT, responsable du service urbanisme et foncier, suppléant.
- ✓ Commune de Saint-Martin-de-Crau :
 - Lucie GIARD, responsable du pôle aménagement.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** la modification de la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat de la communauté d'agglomération ACCM, telle que décrite ci-dessus ;
- 2- DÉSIGNER** Claude VULPIAN ou son représentant, en tant que président de droit de la commission locale d'amélioration de l'habitat d'ACCM ;
- 3- AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-93 : Habitat / lancement de la démarche d'élaboration d'un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information aux demandeurs

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : **8.5**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Cette mesure répond à un souhait du législateur de prise en compte plus efficace et plus transparente des demandeurs de logement social.

Ce plan partenarial doit être publié avant le 31 décembre 2015. S'il est initié par ACCM, ce plan doit associer les communes, l'État, les bailleurs sociaux, ainsi que les éventuels autres organismes qui peuvent enregistrer des demandes de logements sociaux.

A l'heure actuelle, plusieurs communes d'ACCM (Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau) disposent de leurs propres outils d'enregistrement et de suivi de la demande de logement social. La démarche d'élaboration du plan partenarial passe donc nécessairement par un travail préalable avec les communes.

Les étapes de la procédure d'élaboration du plan partenarial sont les suivantes :

- 1 / La procédure est engagée par une délibération d'ACCM qui fixe les modalités d'association des communes et des bailleurs sociaux présents sur le territoire.
- 2 / Dans un délai de trois mois à compter de la transmission de cette délibération, le représentant de l'État porte à la connaissance d'ACCM les objectifs à prendre en compte sur son territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de logements sociaux.
- 3 / ACCM travaille à l'élaboration du plan partenarial avec les communes membres ainsi qu'avec les bailleurs présents sur le territoire.

- 4 / Le projet de plan ainsi élaboré est ensuite soumis pour avis aux communes membres d'ACCM. Ces dernières disposent de deux mois pour rendre leur avis, délai au-delà duquel l'avis est réputé favorable.
- 5 / La communauté d'agglomération adopte le plan partenarial.

La proposition de modalités d'association des communes membres d'ACCM et des bailleurs sociaux présents sur le territoire est la suivante :

- mise en place d'un comité de pilotage composé *a minima* de l'État, d'ACCM, des communes membres d'ACCM et des bailleurs sociaux présents sur le territoire, dont le rôle sera de valider l'avancée de la démarche
- mise en place d'un comité technique regroupant *a minima* les services concernés de l'État, d'ACCM, des communes membres d'ACCM et des bailleurs sociaux présents sur le territoire. Le comité technique travaillera sur la rédaction du plan partenarial et soumettra des propositions à la validation du comité de pilotage.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1. **APPROUVER** le lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, ainsi que les modalités d'association des communes membres d'ACCM et des bailleurs sociaux présents sur le territoire ;
2. **AUTORISER** le président à signer, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-94 : Habitat / avenant n°1 à la convention de programme de la deuxième opération programmée d'amélioration de l'habitat communautaire

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.5

ACCM a lancé en avril 2013 sa 2^e opération programmée d'amélioration de l'habitat pour une durée de 5 ans (2013-2018). Cette 2^e Opah de l'agglo couvre l'ensemble du territoire intercommunal (hors les Saintes-Maries-de-la-Mer dont l'intégration est à l'étude) tout en priorisant une intervention forte en faveur de la reconquête des centres anciens d'Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et l'ensemble de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues.

En 2014, la Région Paca s'est engagée dans l'évaluation de son dispositif d'aides en faveur du parc privé qui a abouti à l'évolution du cadre d'intervention mis en œuvre en 2010 afin de prendre en compte notamment de nouvelles exigences en matière de performance énergétique. En conséquence, son nouveau cadre d'intervention doit être appliqué à tous les dossiers de demande de subvention déposés à ACCM/délégitaire Anah à partir du 1^{er} juillet 2015.

La Région étant partenaire de l'Opah de l'agglo et signataire de la convention de programme, il convient de prendre en compte les nouveaux critères d'intervention de la Région en faveur du parc privé par voie d'avenant à la convention de programme signée le 8 avril 2013.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'Opah communautaire, telle que décrit ci-dessus et annexé au présent rapport, liant ACCM, la communauté d'agglomération ACCM en tant que délégitaire de compétence pour la gestion des aides Anah, le conseil départemental et le conseil régional ;
- 2- **AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération;

3- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-95 : Transports / convention d'affrètement entre ACCM et le département du Gard relative au transport scolaire et à la mutualisation des espaces d'affichage d'information voyageur

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 1.7

Vu la délibération n°2014-138 du 15 octobre 2014 adaptant par avenant la convention définissant les modalités de prise en charge et de financement des élèves et étudiants domiciliés dans le territoire d'ACCM empruntant les services de transport du réseau Edgard, ainsi que les élèves gardois empruntant les services de transport organisés par ACCM, et intégrant la mutualisation des espaces d'affichage de l'information voyageur aux points d'arrêts ;

Considérant que cette convention, qui arrive à échéance le 30 août 2015, permet d'assurer la continuité du service de transport scolaire, et favorise une mutualisation des moyens de transport ayant un impact financier moindre que si ACCM avait mis en place des moyens supplémentaires.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la signature de la convention entre ACCM et le département du Gard ;

2- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRÉCISER que le financement est assuré au moyen de crédits inscrits au budget principal.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-96 : Transports / Agenda d'accessibilité programmé des transports

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : 8.7.2

Vu la délibération n°2015-07 du 18 février 2015 approuvant l'engagement d'ACCM à réaliser un agenda d'accessibilité programmée, en complément du schéma directeur d'accessibilité des transports ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission intercommunale d'accessibilité le 28 avril 2015 ;

Depuis 2010, ACCM s'est engagée dans la mise en accessibilité de son réseau de transport. La majorité des actions inscrites dans son schéma directeur d'accessibilité ont été réalisées, à l'exception des travaux de mise en accessibilité de la totalité des 120 points d'arrêts déterminés prioritaires.

Le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 autorise un délai de trois ans supplémentaires aux autorités organisatrices de transport à condition de réaliser un agenda d'accessibilité programmée. Pour bénéficier de ce délai supplémentaire, un état des lieux de l'accessibilité a été réalisé par ACCM, en complément de celui réalisé en 2010 lors de l'élaboration du

schéma directeur d'accessibilité, tout en intégrant les points d'arrêts de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Les travaux concernent quelque 111 points d'arrêts répartis sur l'ensemble du territoire. Une planification sur trois années, ainsi qu'une évaluation budgétaire ont été élaborées. Ainsi, le montant prévisionnel des travaux est de 696.500 euros HT par an soit un total de 2.089.500 euros HT pour les trois ans.

Le présent document finalise et détermine les engagements restant à réaliser, afin de rendre le réseau de transport accessible avant la date butoir de 2018.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **APPROUVER** l'agenda d'accessibilité programmée ;
- 2- **AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-97 : Aménagement / bilan annuel du stock foncier détenu par l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur en convention avec ACCM
--

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : **8.4**

ACCM et l'Établissement public foncier Paca ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers des conventions suivantes :

- convention multisites pour une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte
- convention d'intervention foncière sur le site des Papèteries Étienne – Phase impulsion / réalisation

Le CGCT précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

ACCM fait donc état par la présente délibération du stock foncier détenu en convention avec l'EPF Paca sur son territoire au 31 décembre 2014. Le bilan des acquisitions pour l'année 2014 est le suivant :

- acquisition sur la commune d'Arles du site dit « Papèteries Étienne », pour un montant total de 671.990 €
- acquisition sur la commune d'Arles du site dit « Barriol » pour un montant total de 720.000€.

Aucune cession n'a été effectuée pour l'année 2014.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **ACCEPTER** le bilan annuel du stock foncier détenu par l'Établissement public foncier Paca en convention avec ACCM au 31 décembre 2014 ;
- 2- **AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR (44) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-98 : Aménagement / syndicat mixte du Pays d'Arles - modification des statuts

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : **5.3**

Vu la délibération du syndicat mixte du Pays d'Arles n° 2015.018 en date du 29 mai 2015, portant modification de ses statuts ;

Considérant que ladite modification est emportée par :

- l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2012 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays d'Arles à compter du 1^{er} janvier 2013, intervenu en conséquence de l'adhésion des communes d'Orgon et de Plan d'Orgon à la communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance ;
- l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 portant transformation de la communauté de communes Rhône-Alpilles-Durance en communauté d'agglomération et extension du périmètre aux communes d'Orgon et de Plan d'Orgon ;
- l'intégration au 1^{er} juillet 2013 des communes d'Orgon et de Plan d'Orgon au périmètre du Scot du Pays d'Arles en application de l'article L 122-5 du Code de l'urbanisme ;
- l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2013 portant rattachement de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer à la communauté d'agglomération ACCM au 1^{er} janvier 2014 ;

A l'occasion de cette actualisation du périmètre, il est également porté modification de la composition du comité syndical selon une nouvelle répartition des sièges par EPCI ainsi qu'une clarification des missions qui sont confiées au syndicat mixte. Celle-ci est rendue nécessaire par l'abrogation de l'assise juridique des « Pays », introduite par la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, le conseil communautaire d'ACCM doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées et entérinées par le comité syndical du Pays d'Arles lors de sa séance du 29 mai 2015.

La structuration du Pays d'Arles par ces nouveaux statuts va permettre de poursuivre la construction collective d'un projet de territoire à l'échelle des trois intercommunalités. Nous nous réjouissons dans ce cadre qu'ACCM ait été entendue et que notre demande de rééquilibrage de la gouvernance au sein du conseil syndical ait été prise en compte, et se traduise désormais par une représentation plus juste pour notre territoire.

Considérant que la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette adhère au syndicat mixte du Pays d'Arles, et qu'il convient selon l'article 5 des nouveaux statuts du syndicat, de désigner 14 titulaires et 14 suppléants en tant que délégués d'ACCM ;

Pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L5711-1 du CGCT).

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- ACCEPTER** de modifier les statuts du syndicat mixte du Pays d'Arles ;
- 2- ACCEPTER** l'évolution du périmètre Scot qui découle de l'adhésion des communes d'Orgon et de Plan d'Orgon à la communauté d'agglomération Terre de Provence ;
- 3- ADOPTER** les nouveaux statuts tels que portés en annexe à la délibération ;

- 4- PROCÉDER** successivement par deux votes distincts à la désignation des quatorze membres titulaires puis des quatorze membres suppléants appelés à siéger au conseil syndical du syndicat mixte du Pays d'Arles ;

Sont candidats pour les quatorze postes de titulaires

- ✓ Monsieur David GRZYB
- ✓ Monsieur Hervé SCHIAVETTI
- ✓ Monsieur Nicolas KOUKAS
- ✓ Monsieur Christian MOURISARD
- ✓ Monsieur Nicolas JUAN
- ✓ Monsieur Mohamed RAFAI
- ✓ Monsieur Lucien LIMOUSIN
- ✓ Monsieur Guy CORREARD
- ✓ Monsieur Claude VULPIAN
- ✓ Monsieur Dominique TEIXIER
- ✓ Monsieur Gilles AYME
- ✓ Monsieur Rolland CHASSAIN
- ✓ Monsieur Bernard DUPONT
- ✓ Monsieur Jacky PICQUET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le [président]. ».

Sont candidats pour les quatorze postes de suppléants

- ✓ Monsieur Alain DERVIEUX
- ✓ Madame Nora MEBAREK-MAKHLOUF
- ✓ Monsieur Lionel SCHNEIDER
- ✓ Monsieur Pierre VETILLART
- ✓ Madame Claude LECAT
- ✓ Madame Florence RIVAS
- ✓ Monsieur Roland PORTELA
- ✓ Madame Corinne MASSIASSE
- ✓ Madame Marie-Rose LEXCELLENT
- ✓ Monsieur Georges BERNOT
- ✓ Monsieur Patrick GONTARD
- ✓ Monsieur Roger DE MURCIA
- ✓ Monsieur Antoine BECCIU
- ✓ Madame Florence DE CAMARET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le [président]. ».

Les délégués titulaires et suppléants au syndicat mixte du Pays d'Arles sont donc :

Titulaires	Suppléants
Monsieur David GRZYB	Monsieur Alain DERVIEUX
Monsieur Hervé SCHIAVETTI	Madame Nora MEBAREK-MAKHLOUF
Monsieur Nicolas KOUKAS	Monsieur Lionel SCHNEIDER
Monsieur Christian MOURISARD	Monsieur Pierre VETILLART
Monsieur Nicolas JUAN	Madame Claude LECAT
Monsieur Mohamed RAFAI	Madame Florence RIVAS

Monsieur Lucien LIMOUSIN	Monsieur Roland PORTELA
Monsieur Guy CORREARD	Madame Corinne MASSIASSE
Monsieur Claude VULPIAN	Madame Marie-Rose LEXCELLENT
Monsieur Dominique TEIXIER	Monsieur Georges BERNOT
Monsieur Gilles AYME	Monsieur Patrick GONTARD
Monsieur Rolland CHASSAIN	Monsieur Roger DE MURCIA
Monsieur Bernard DUPONT	Monsieur Antoine BECCIU
Monsieur Jacky PICQUET	Madame Florence DE CAMARET

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-99 : Aménagement / lutte contre la démoustication – participation au suivi scientifique des opérations de l'année 2015

Rapporteur : Nicolas KOUKAS

Nomenclature ACTES : 8.4

Vu les statuts d'ACCM et notamment la compétence facultative « protection du cadre de vie : participation au programme expérimental de démoustication sur le territoire communautaire » ;

ACCM s'est engagée à cofinancer le suivi scientifique de cette action expérimentée depuis le 1^{er} septembre 2006 sur le secteur de Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône par le Parc naturel régional de Camargue. Ce suivi vise à mieux appréhender les impacts que pourrait avoir cette démoustication sur la faune, la flore, la gestion des espaces protégés et la perception des habitants concernés.

D'autre part, à l'issue de ces neuf années d'expérimentation, et sur recommandation du Conseil scientifique et d'éthique, le suivi scientifique de la démoustication a été renouvelé pour l'année 2015 dans les mêmes termes que les années précédentes avec un renforcement du volet sociologique par l'évaluation d'un nouveau dispositif de lutte alternatif à la démoustication conventionnelle (pièges à CO²) sur un secteur habité de Camargue. Le coût de ce suivi scientifique s'élève à 134.000 € pour l'exercice 2015, dont la charge est répartie de la façon suivante :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	60.000 €
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	20.000 €
Syndicat d'agglomération Nouvelle Ouest Provence	20.000 €
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	20.000 €
Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault	14.000 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER l'octroi d'une subvention de 20.000 € au Parc naturel régional de Camargue pour la réalisation du suivi scientifique de la démoustication expérimentale de la Camargue de l'année 2015 ;

2- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (43) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-100 : Politique de la ville / approbation du contrat de ville 2015-2020 et du principe de la démarche d'élaboration du protocole de préfiguration du nouveau programme national de rénovation urbaine

Rapporteur : Nora MEBAREK -MAKHLOUF

Nomenclature ACTES : 8.5

Le nouveau cadre d'intervention de la politique de la ville aujourd'hui proposé par l'État est le contrat de ville 2015 – 2020. Celui-ci concernera les quatre quartiers prioritaires ville (QPV) du territoire : Barriol, Griffeuille, Trébon pour Arles et Centre historique – Ferrages pour Tarascon.

L'accroissement de la précarité des habitants des grands quartiers d'habitat locatif social est une préoccupation majeure pour ACCM. C'est pourquoi, ACCM souhaite maintenir un engagement fort en matière de solidarité et de développement social du territoire et propose de s'engager significativement dans ce nouveau contrat de ville.

Cinq objectifs forts y seront déclinés (par ordre de priorité) :

- renforcer l'accompagnement pour un retour vers l'emploi
- redynamiser la fonction commerciale et économique
- associer les habitants à la gestion quotidienne du quartier
- promouvoir la cohésion sociale
 - accompagner la réussite éducative des enfants et des adolescents en lien avec leur famille
 - favoriser les actions de prévention santé et améliorer l'accès aux soins
 - développer le lien social et rompre l'isolement
- requalifier l'habitat et le cadre de vie

Au côté d'ACCM et de l'État, ce contrat mobilisera le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires acteurs des politiques publiques en direction des habitants des quartiers. Il sera complété par des conventions d'applications qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

Deux quartiers prioritaires, ceux de Barriol à Arles et du Centre historique - Ferrages de Tarascon sont inscrits dans la liste des sites éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (au titre des opérations régionales). Pour cela, ACCM prépare un protocole de préfiguration qui sera annexé au contrat de ville.

Si ce protocole est validé, il s'agira de la première étape du projet de renouvellement urbain avant l'élaboration de conventions pluriannuelles.

Ce protocole, comme toutes les autres conventions d'application prochainement intégrées au contrat de ville 2015-2020 par voie d'avenant, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER le contrat de ville 2015-2020, et le principe de la démarche d'élaboration du protocole de préfiguration du nouveau programme national de rénovation urbaine ;

2- AUTORISER le président à signer ledit contrat, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR (36) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GONNET, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (4) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-101 : Politique de la ville / participation d'ACCM aux actions 2015 du contrat de ville

Rapporteur : Nora MEBAREK -MAKHLOUF

Nomenclature ACTES : **8.5**

La programmation 2015 des actions politique de la ville a été définie collectivement par l'ensemble des partenaires en comité de pilotage le 21 avril 2015, après instruction des 116 projets déposés.

La participation prévisionnelle ACCM aux actions politique de la ville se décompose de la façon suivante :

- 440.000 € en subventions directes sur des actions :
 - 411.000 € pour les quartiers prioritaires du contrat
 - 29.000 € pour Mas-Thibert et Saint-Martin-de-Crau
- 53.000 € en interventions d'ingénierie

Soit un total de 493.000 €.

A ces financements, il convient d'ajouter les autres opérations financées en politique de la ville :

- ACCM / Maison de justice et du droit (MJD), accueil et fonctionnement des locaux, pour environ 110.000 €
- CCAS d'Arles, hébergement d'urgence et ASV pour plus de 130.000 € (ce financement fera l'objet d'une délibération ultérieure)

L'intervention globale prévisionnelle ACCM s'élève ainsi à plus de 700.000 €. L'État participe à la programmation 2015 du contrat de ville à hauteur de 350.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** le versement des subventions politique de la ville 2015 (contrat de ville et autres) tel que défini dans l'annexe 1 ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions correspondantes jointes en annexe ;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (36) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GONNET, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTIONS (4) : Mesdames et Messieurs CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-102 : Culture / conservatoire de musique du Pays d'Arles – modification des grilles tarifaires

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : **8.9**

Vu la délibération 2007-81 du 15 mai 2007 fixant les tarifs du conservatoire de musique du Pays d'Arles ;

ACCM souhaite réformer la grille tarifaire actuelle :

- pour maintenir la qualité du service public
- pour pérenniser la diversité de l'offre musicale
- pour poursuivre le développement d'une politique culturelle dynamique

La tarification actuelle appliquée aux familles pour l'inscription et la scolarité au conservatoire de musique se base sur :

- la domiciliation (résidents / non-résidents)
- le niveau (en fonction du cycle d'apprentissage)
- la notion de cursus (complet ou spécifique)
- la nature (individuelle ou collective)
- le nombre de disciplines suivies
- le nombre d'enfants inscrits

La proposition d'une nouvelle tarification a été présentée aux élus du Smigpemac le 19 mars 2015 et aux délégués des parents d'élèves dans le cadre du conseil d'établissement le 22 avril 2015 :

1 / plan quinquennal de revalorisation des droits

2 / mise en place d'une nouvelle grille réduite à 4 tarifs

3 / intégration de frais de dossier

4 / lissage sur 5 ans de l'augmentation des droits d'inscription

5 / aménagement des tarifs pour familles nombreuses

Il est rappelé que le montant des cotisations des familles pour l'année 2014-2015 s'élève à environ 127.000 € (pour 1.200 élèves inscrits), sur une dépense totale pour ACCM (cotisation au Smigpemac + fonctionnement des sites du conservatoire, hors investissements) d'environ 1,6 M€.

Avec les modifications tarifaires proposées, le montant des cotisations serait porté en 2020 à environ 208.000 €, ce qui constitue des augmentations modérées eu égard au budget global du service.

Tarifs résidents									
Catégories	Rentrée 2015			Rentrée 2016			Rentrée 2017		
	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel
Tarif 1 : Cursus Parcours Personnalisés/ Musiques actuelles	10 €	51€	163 €	13 €	53 €	172 €	16 €	56 €	184 €
Tarif 2 : Eveil musical/Formation Musicale/Pratiques collectives	10 €	18 €	64 €	13 €	20 €	73 €	16 €	23 €	85 €
Tarif 3 : Cursus Enfant supplémentaire / Instruments supplémentaires -20 %	10 €	41€	133 €	13 €	42 €	139 €	16 €	45 €	151€
Second enfant supplémentaire en cursus - 30 %	10 €	36 €	118 €	13 €	37 €	124 €	16 €	39 €	133 €
Troisième enfant supplémentaire en cursus - 50 %	10 €	26 €	88 €	13 €	27 €	94 €	16 €	28 €	100 €
Tarif 4 : Adultes en pratique	10 €	61 €	193 €	13 €	63 €	202 €	16 €	66 €	214 €

instrumentale individuelle									
----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tarifs résidents						
Catégories	Rentrée 2018			Rentrée 2019		
	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel
Tarif 1 : Coursus Parcours Personnalisés/ Musiques actuelles	19 €	60 €	199 €	22 €	65 €	217 €
Tarif 2 : Eveil musical/Formation Musicale/Pratiques collectives	19 €	27 €	100 €	22 €	32 €	118 €
Tarif 3 : Coursus Enfant supplémentaire / Instruments supplémentaires -20 %	19 €	48 €	163 €	22 €	52 €	178 €
Second enfant supplémentaire en cursus - 30 %	19 €	42 €	145 €	22 €	46 €	160 €
Troisième enfant supplémentaire en cursus - 50 %	19 €	30 €	109 €	22 €	33 €	121 €
Tarif 4 : Adultes en pratique instrumentale individuelle	19 €	70 €	229 €	22 €	75 €	247 €

Tarifs non-résidents									
Catégories	Rentrée 2015			Rentrée 2016			Rentrée 2017		
	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel
Tarif 1 : Coursus Parcours Personnalisés/ Musiques actuelles	20 €	102 €	326 €	21€	106 €	339 €	22 €	112 €	358 €
Tarif 2 : Eveil musical/Formation Musicale/Pratiques collectives	20 €	36 €	128 €	21€	40 €	141€	22 €	46 €	160 €
Tarif 3 : Coursus Enfant supplémentaire / Instruments supplémentaires	20 €	82 €	266 €	21€	86 €	279 €	22 €	92 €	298 €
Tarif 4 : Adultes en pratique instrumentale individuelle	20 €	122 €	386 €	21 €	126 €	399 €	22 €	132 €	418 €

Tarifs non-résidents						
Catégories	Rentrée 2018			Rentrée 2019		
	Frais de dossier	Trim.	Total annuel	Frais de dossier	Trim.	Total annuel
Tarif 1 : Cursus Parcours Personnalisés/ Musiques actuelles	23 €	116 €	371€	24 €	121 €	387 €
Tarif 2 : Eveil musical/Formation Musicale/Pratiques collectives	23 €	50 €	173 €	24 €	55 €	189 €
Tarif 3 : Cursus Enfant supplémentaire / Instruments supplémentaires	23 €	96 €	311€	24 €	101€	327 €
Tarif 4 : Adultes en pratique instrumentale individuelle	23 €	136 €	431€	24 €	141€	447 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1. APPROUVER** l'application, à compter du 1^{er} septembre 2015, des tarifs proposés ci-dessus ;
- 2. PRÉCISER** que les recettes seront inscrites au budget principal.

POUR (39) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHOLOU, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSTENTION (1) : Monsieur CARGNINO.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-103 : Politique de l'eau / travaux de lutte contre les fuites d'eau potable et économies d'eau sur le quartier mas Planton à Saint-Martin-de-Crau-demande de subvention

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.5

Un appel à projet a été lancé par l'Agence de l'eau pour la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable et les économies en début d'année 2015. L'objectif de l'Agence de l'eau est d'aider financièrement les collectivités à améliorer le rendement des réseaux d'eau potable.

Sur le territoire, il s'avère que le rendement le plus défavorable est celui de la commune de Saint-Martin-de-Crau, avec de nombreux secteurs avec des réseaux fuyards. Pour un linéaire de réseau d'eau potable, hors branchements, de 85,396 km, l'indice général de perte est de 19,93 m³/km/jour pour l'ensemble de la commune en 2013. Le rendement du réseau est de 54,1%.

La sectorisation du quartier Mas Planton donne un indice linéaire de perte sur le secteur d'étude de 40,12 m³/km/jour, considéré comme important. Cette perte est relative à des fuites sur les réseaux d'eau potable et les branchements qui ont été posés en milieu privatif et à faible profondeur.

Le projet prévoit, sur plusieurs années, le renouvellement de 4 km de réseau et de 220 branchements avec dévoiement sous le domaine public des réseaux. Ces travaux génèreraient un volume d'eau annuel économisé d'environ 58.500 m³, soit une augmentation espérée du rendement de 5,3%.

Dans le cadre de l'appel à projet, l'Agence de l'eau a approuvé le principe de l'opération proposée par ACCM pour un montant prévisionnel estimé à 500.000 € HT, soit 600.000 € TTC.

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à des aides financières proposées par l'Agence de l'eau ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER le principe d'engager des travaux de lutte contre les fuites sur le quartier Mas Planton sur la commune de Saint-Martin-de-Crau ;

2- SOLLICITER l'Agence de l'eau pour l'attribution de l'aide financière dans le cadre de cet appel à projet ;

3- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4- PRÉCISER que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'eau.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-104 : Politique de l'eau / révision des modalités d'application et de recouvrement de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) et des surtaxes assainissement
--

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : **7.2**

Considérant la volonté de regrouper l'ensemble des dispositions prévues dans les délibérations passées pour l'application de la participation financière à l'assainissement collectif ainsi que la nécessité de préciser et statuer sur certaines dispositions pouvant générer des difficultés dans l'instruction des dossiers de PFAC.

La présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures référencées 2010.123, 2012.121, 2013.063 et 2013.181 afférentes à la PFAC et propose une synthèse des différentes clauses applicables dans l'instruction des dossiers.

Les dispositions encadrant l'application de la PFAC sont :

- application de la PFAC à tous les logements, qu'ils soient de type individuel ou collectif (y compris logement social), raccordés à l'assainissement collectif ;
- prise en compte du seul nombre de logements supplémentaires dans le cadre de la réorganisation intérieure d'un bâtiment sans destruction de l'existant ;
- absence de distinction entre les créations de construction et les extensions de ou réaménagements de nature à induire un supplément d'évacuation d'eaux usées) ;
- limitation de l'application de la PFAC aux extensions de plus de 40 m² et aux opérations créatrices de nouveaux logements, quelle qu'en soit la surface dans ce dernier cas ;
- application de la PFAC à toutes les constructions autres que l'habitat sur la base des surfaces construites ;
- prise en compte des seules surfaces supplémentaires dans le cadre de la réorganisation et de l'extension de bâtiments autres que l'habitat sans destruction de l'existant ;
- lorsque le projet incorpore des locaux d'habitation et une activité commerciale, majoration du montant appliqué sur les activités commerciales par le montant de la PFAC liée à l'habitat ;
- assimilation des hôtels, gîtes et structure d'accueil accueillant du public dans le cadre d'une activité commerciale à une activité autre que l'habitat ;
- assimilation des maisons de retraite à une activité autre que l'habitat ;
- assimilation des campings à une activité autre que l'habitat avec application des montants de PFAC relatifs à l'ensemble des surfaces urbanisés (y compris les bungalows raccordés à l'assainissement collectif) ;
- non exonération de la PFAC pour le raccordement, avec ou sans servitude déclarée, sur un collecteur privé lui-même raccordé sur le réseau d'assainissement.

Les montants des PFAC applicables pour l'exercice en cours sont modifiés comme suit :

- pour les constructions relevant de l'habitat
 - de 618 € / logement ;
- pour toute construction relevant des activités autres que l'habitat
 - de 824 € pour des surfaces respectives de 0 à 299 m² ;
 - de 1.812 € pour des surfaces respectives de 300 m² à 1.499 m² ;
 - de 5.100 € pour des surfaces respectives de 1.500 m² à 4.999 m² ;
 - de 11.330 € pour des surfaces respectives de 5.000 m² à 19.999 m² ;
 - de 33.990 € pour des surfaces respectives de 20.000 m² et plus ;

Dans un souci de simplification du suivi, de la bonne perception de la participation financière pour l'assainissement collectif et des surtaxes assainissement sur les secteurs sur lesquels le service d'assainissement a fait l'objet d'extension, il est proposé de confirmer :

- que la participation financière pour l'assainissement collectif est exigible dès le 6^{ème} mois suivant la mise en service du collecteur d'assainissement desservant la construction concernée ;
- que la surtaxe assainissement est exigible dès la mise en service du collecteur d'assainissement desservant la construction concernée.

Lorsque la construction se raccorde sur un réseau existant, la mise en recouvrement est immédiatement consécutive au raccordement de la construction.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** le rapport ci-dessus, les dates d'exigibilité de la participation financière pour l'assainissement collectif et des surtaxes assainissement ;
- 2- APPROUVER** les modalités de mise en œuvre de cette participation financière ;
- 3- APPROUVER** les montants de la participation financière pour l'assainissement collectif ;
- 4- AUTORISER** le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- 5- PRÉCISER** que la recette correspondante est inscrite au budget annexe de l'assainissement de l'exercice.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-105 : Politique de l'eau et grands travaux / ouverture des marchés d'énergie – adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.1

Considérant que les secteurs de l'électricité et du gaz sont ouverts à la concurrence. Considérant que les acheteurs publics doivent donc, en principe, mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité et de gaz. Lorsque l'acheteur public remplit les conditions pour bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV), il dispose de la faculté de choisir entre ces tarifs réglementés et un tarif obtenu après une mise en concurrence. L'éligibilité est le droit pour chaque client de choisir librement son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel. Chaque client peut ainsi soit conserver son alimentation actuelle au tarif réglementé, soit établir un nouveau contrat avec le fournisseur de son choix ;

Considérant que la loi n° 2010-1488 dite loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et

verts au 31 décembre 2015. Les tarifs jaunes et verts concernent les sites avec une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kiloVoltAmpères (kVA) ;

Considérant qu'en tant qu'acheteur public, ACCM est dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour l'attribution de nouveaux contrats en offre de marché en remplacement des contrats aux TRV pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA ;

Suite à une analyse de la stratégie d'achat à adopter, assortie d'échanges avec des structures porteuses de groupements d'achat, il est apparu dans l'intérêt de la communauté de rejoindre un groupement d'achat pour répondre à cette contrainte réglementaire. ACCM peut ainsi rejoindre le groupement d'achat proposé localement par le Syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône (SMED13). Cette mutualisation de l'expertise et des besoins permettra d'obtenir de meilleurs prix et services par les fournisseurs d'électricité.

Considérant que le SMED 13 a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur ;

Considérant qu'ACCM, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, en l'occurrence pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA en application de la loi NOME ;

Considérant que pour les puissances souscrites inférieures à 36 kVA (actuellement les plus nombreuses pour les sites ACCM), la communauté se réserve la possibilité de solliciter le coordonnateur pour mettre en place l'achat d'électricité dans le cadre d'un achat groupé pour ces puissances également ;

Etant précisé que la communauté sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- DÉCIDER** de l'adhésion d'ACCM au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- 2- APPROUVER** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par le président pour le compte d'ACCM dès notification de la présente délibération au coordonnateur ;
- 3- PRENDRE ACTE** que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié d'ACCM pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs audit groupement d'achat ;
- 4- AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté, et ce sans distinction de procédures ;
- 5- AUTORISER** le président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- 6- AUTORISER** le président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- 7- S'ENGAGER** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- 8- HABILITER** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la communauté ;
- 9- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 10- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice correspondant.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY,

LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-106 : Politique de l'eau et grands travaux / reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer - approbation de l'avant-projet, demande de subventions

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.5

La reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer a fait l'objet de réunions en sous-préfecture d'Arles les 7 mai et 9 juillet 2014.

Un maître d'œuvre en charge de la conception de la nouvelle station d'épuration et du suivi des travaux a été désigné en octobre 2014.

Cette étude s'est déroulée courant 2014 et début 2015. Une réunion d'avant-projet s'est déroulée le vendredi 3 avril 2015 en présence des services de la DDTM et des intervenants locaux. Le comité de pilotage ainsi réuni a examiné les conclusions du maître d'œuvre au stade de l'avant-projet et fait un point concernant l'avancement des demandes émises par les services de l'État en matière d'autorisation, sous forme de « porter à connaissance » à établir et le planning des travaux.

Des études géotechniques complémentaires à celles effectuées par la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer ont mis en évidence la mauvaise qualité des terrains d'assise du projet ce qui nécessite la réalisation de fondations spéciales particulièrement denses et profondes en capacité de supporter les ouvrages.

La solution ainsi retenue au stade de l'avant-projet correspond aux coûts (HT) qui peuvent être estimés de la façon suivante :

Réseaux / collecteur d'aménée des effluents	550.000 €
Postes généraux reconstruction station d'épuration	2.550.000 €
Filière eau	1.280.000 €
Filière boues	300.000 €
Traitement des odeurs	100.000 €
Aléas géotechniques	550.000 €
Aléas 8%	400.000 €
Coût total	5.730.000 €

Le coût total prévisionnel hors taxes de l'opération s'élève ainsi à :

Coût travaux	5.730.000 €
Maîtrise d'œuvre (étude et direction de travaux)	200.000 €
Etudes (topographiques, géotechniques, contrôle technique, mission SPS, essais de réception)	100.000 €
Alimentation par les réseaux (ERDF, FT, AEP)	50.000 €
Révisions marchés de travaux	120.000 €
Coût total	6.200.000 €

Le calendrier prévisionnel d'achèvement des études de conception reste prévu pour la fin de l'été 2015 avec un lancement de la consultation au troisième trimestre 2015 et une désignation d'une entreprise de travaux au premier semestre 2016.

Le plan prévisionnel de financement pour cette opération est le suivant :

Financeurs	Taux de participation en %	Montant en € HT
Conseil régional	20% plafond 2.430.000 € HT	486.000
Agence de l'eau	30% Participation dispositif « Solidarité urbain/rural »	1.050.000 209.000
Conseil départemental	30% plafond 2.700.000 € HT 20% travaux équipement rural	810.000 1.100.000
Total des aides publiques	59 %	3.655.000
Autofinancement ACCM	41%	2.545.000
Total opération	100	6.200.000

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- APPROUVER** la solution retenue et les montants présentés au stade de l'avant-projet, ainsi que la poursuite de l'opération de reconstruction de la station d'épuration par ACCM ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget annexe de l'assainissement ;
- 4- SOLLICITER** d'une part, les aides de l'ensemble des financeurs dans le cadre du contrat de delta Camargue pour la réalisation de cette opération : conseil régional, agence de l'eau, conseil départemental, d'autre part, l'aide du conseil départemental dans le cadre du dispositif travaux d'équipement rural pour un montant de 1.100.000 € HT.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-107 : Grands travaux / marché à bons de commande pour travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.1

Le schéma directeur de l'accessibilité (SDA), réalisé en collaboration avec les associations concernées, a répertorié tous les points d'arrêt de compétence communautaire (environ 500) et mis en exergue 120 d'entre eux désignés prioritaires et devant être rendus accessibles pour les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite et les personnes aveugles ou malvoyantes.

A cet effet, ACCM souhaite mettre en place un marché pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de transport en commun sur son territoire.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 800 000 € HT. Le marché pourra être reconduit trois fois de manière tacite par période successive d'un an pour une durée maximale, période initiale incluse, de quatre ans.

Suite à l'analyse des offres et aux critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation et considérant l'avis favorable de la commission MAPA, réunie le 28 mai 2015,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- ATTRIBUER** le marché relatif aux travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts de transport en commun sur le territoire d'ACCM à l'entreprise COLAS Midi Méditerranée, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 800.000 € HT ;
- 2- PRÉCISER** que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois fois de manière tacite par période successive d'un an pour une durée maximale, période initiale incluse de quatre ans ;
- 3- AUTORISER** le président à signer ledit marché et les pièces afférentes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHOLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



<p>N° 2015-108 : Grands travaux / construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI du Bois de Leuze et extension des réseaux sur la commune de Saint-Martin-de-Crau</p>

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.1

Dans le cadre de l'aménagement des zones économiques à Saint-Martin-de-Crau, il est envisagé de construire un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI du Bois de Leuze, et l'extension des réseaux afin d'alimenter une parcelle à aménager.

Une consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée. Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une opération de travaux composée en deux lots :

- lot 1 : « aménagement du giratoire ».
- lot 2 : « réseaux ».

Suite à l'analyse des offres et aux critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation et considérant l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 28 mai 2015 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- ATTRIBUER le marché relatif aux travaux de construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI Bois de Leuze et extension des réseaux sur la commune de Saint-Martin-de-Crau :

- lot 1 à COLAS Midi Méditerranée pour un montant de 698.503,25 € HT, soit 838.203,90 € TTC ;
- lot 2 au Groupement Guintoli / EHTP / Spie Batignolles Petavit Sud / Malet pour un montant de 458.838,65 € HT, soit 550.606,38 € TTC décomposé comme suit :
 - tranche ferme : 432.077,15 € HT soit 518.492,58 € TTC
 - tranche conditionnelle : 26.761,50 € HT soit 32.113,80 € TTC

2- AUTORISER le président à signer ledit marché et les pièces afférentes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'exercice.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHOLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-109 : Information géographique / convention de partenariat relative à la dématérialisation des documents d'urbanisme des Bouches-du-Rhône avec le centre régional de l'information géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA)

Rapporteur : Roland PORTELA

Nomenclature ACTES : **8.4**

Le CRIGE PACA a lancé, en 2015, un marché pour la création d'une couverture départementale de documents d'urbanisme normalisés et actualisés sur le département des Bouches-du-Rhône, conformes au standard en vigueur. Cette opération est financée par la Région et la DREAL.

Outre, l'aspect technique relatif à la standardisation, ce travail devrait permettre la mise en place d'une organisation entre tous les acteurs concernés pour garantir dans un premier temps la qualité finale des documents dématérialisés, et dans un second temps, une actualisation régulière des documents produits.

Afin de limiter le nombre de ses interlocuteurs, le CRIGE souhaite que les EPCI soient leurs interlocuteurs privilégiés sur ce dossier et leurs relais auprès des communes lorsqu'elles sont compétentes en matière d'urbanisme. Il propose donc la signature d'une convention qui définit les obligations de chacune des parties aux EPCI.

Pour ce qui concerne notre territoire, ACCM a contacté l'ensemble des communes pour les informer de cette démarche, et leur demander leur accord de principe. Par retour de courrier, elles ont toutes donné un avis favorable pour être représentées par ACCM auprès du CRIGE.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1. APPROUVER** les termes de la convention de partenariat relative à la dématérialisation des documents d'urbanisme des Bouches-du-Rhône avec le centre régional de l'information géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- 2. AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR (38) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHOLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

ABSENTIONS (2) : Madame et Monsieur GONNET, CHASSAIN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-110 : Systèmes d'information et de télécommunication / marché à bons de commande pour la mise en œuvre d'un réseau fibre optique pour interconnecter les bâtiments et équipements de la communauté d'agglomération ACCM

Rapporteur : Roland PORTELA

Nomenclature ACTES : **1.1**

ACCM dispose, en collaboration avec ses communes membres, d'un réseau fibre optique existant. Pour ses besoins propres, les bâtiments et équipements d'ACCM doivent être à plus ou moins long terme raccordés à ce réseau. En effet, cela permet de réaliser des économies de fonctionnement et d'améliorer la qualité des services publics déconcentrés.

D'autre part, ACCM souhaite développer des services opérés fibre optique dans les zones économiques de son territoire. A ce titre, elle pourra être amenée à réaliser des interconnexions de fibre optique interzones, donc entre les communes d'ACCM ainsi que la constitution de rocade optiques à l'intérieur même de ces zones.

Enfin, dans un souci d'aménagement numérique du territoire, des réservations pour d'autres établissements publics pourront être réalisées.

A cet effet, ACCM souhaite mettre en place un marché pour la mise en œuvre d'un réseau fibre optique. La consultation pour la réalisation de ces prestations a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 28 du Code des marchés publics.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande conclu pour une durée de 2 ans, reconductible tacitement une fois avec un montant minimum et un montant maximum.

Suite à l'analyse des six offres recevables et aux critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation ;

Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA, réunie le 28 mai 2015 ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1. ATTRIBUER** le marché à bons de commande de mise en œuvre d'un réseau fibre optique pour interconnecter les bâtiments et équipements d'ACCM à l'entreprise SOGETREL pour un montant minimum de 15.000 € HT et un montant maximum de 1.500.000 euros HT ;
- 2. PRÉCISER** que le marché sera conclu pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit une fois de manière tacite pour une durée de deux ans sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans ;
- 3. AUTORISER** le président à signer ledit marché et les pièces afférentes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4. PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHOLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-111 : Economie et grands travaux / résiliation du marché de travaux pour la viabilisation du VC 10 et de la zone d'activité du Fer à cheval
--

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.7

Considérant que dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation du VC 10 et des terrains de la zone du Fer à cheval situés en zone nord sur la commune d'Arles, ACCM avait lancé un marché négocié afin de rechercher la meilleure adéquation de l'offre à ses besoins.

A l'issue de cette procédure négociée, la CAO, réunie le 16 février 2007, avait décidé d'attribuer le marché comme suit :

- lot 1 (VRD) : groupement d'entreprises Masoni / SEA / APPIA pour un montant de 578.108,86 € HT
- lot 2 (mise en place d'un transformateur électrique) : entreprise Santerne Camargue pour un montant de 11.330 € HT
- lot 3 (mise en place d'un poste de refoulement) : entreprise Masoni pour un montant de 57.152 € HT

Le marché n°2006-123 a été notifié aux entreprises en mai 2007, mais les travaux n'ont jamais pu commencer étant donné le contexte limitant la constructibilité des terrains. Le permis d'aménager de la zone d'activité avait ainsi été attaqué par le préfet des Bouches-du-Rhône, et la requête du préfet finalement rejetée en juin 2011.

Puis, le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) d'Arles, prescrit par le préfet le 21 juin 2000, a été approuvé par anticipation le 22 février 2012, contraignant fortement l'aménagement dans ce secteur. Toutefois, l'approbation du PPRI définitif en date du 3 février 2015 permet à présent d'envisager un nouveau projet d'aménagement dans le respect de nouvelles prescriptions applicables dans le périmètre du projet.

Compte tenu de ces éléments, les entreprises n'ont pas débuté les travaux et aucun ordre de service sur ce marché n'a été délivré.

Parallèlement, le contexte de la zone a évolué avec le développement des études sur le désenclavement du port fluvial d'Arles, qui ont abouti à la décision de créer un pont passant au-dessus de la voie ferrée longeant la future zone artisanale du Fer à cheval, l'amputant ainsi d'une partie importante de sa surface. Il apparaît donc à ce jour opportun d'abandonner le projet afin qu'il soit mis en cohérence avec cette évolution du contexte et du règlement du PPRI.

Eu égard aux évolutions de la zone ayant un impact sur le projet, il y a lieu de résilier le marché n° 2006-123 concernant la viabilisation du VC 10 et de la zone d'activités du "Fer à cheval", pour un motif d'intérêt général. Dans ce cadre, le CCAG-Travaux de 1976 auquel se référait le marché, ne prévoyait que l'indemnisation du titulaire des frais et investissements engagés pour le marché.

Le groupement d'entreprises Masoni / SEA / APPIA (lot 1), l'entreprise Santerne Camargue (lot 2) et l'entreprise Masoni (lot 3) ont accepté de renoncer à l'indemnité de résiliation concernant les éventuels frais et investissements engagés pour le marché.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- PRONONCER** la résiliation pour motif d'intérêt général du marché n°2006-123 conclu avec le groupement d'entreprises Masoni / SEA / APPIA (lot 1), avec l'entreprise Santerne Camargue (lot 2) et avec l'entreprise MASONI (lot 3) ;
- 2- AUTORISER** le président à signer et notifier la décision de résiliation pour motif d'intérêt général au groupement Masoni / SEA / APPIA (lot 1), à l'entreprise Santerne Camargue (lot 2) et à l'entreprise MASONI (lot 3) ; la résiliation prendra effet à la date de notification de la décision de résiliation ;
- 3- AUTORISER** le président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



N° 2015-112 : Communication / rapport d'activités

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : **9.1**

L'article L 5211-39 du CGCT stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

Article unique – prendre acte du présent rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette en 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DU PRESENT RAPPORT



N° 2015-113 : Ressources humaines / création et suppression de postes

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : **4.1**

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grade de certains agents d'ACCM au cours de l'année 2015 et des besoins à venir des services ;

Afin de permettre l'effectivité desdits avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants : 1 poste d'attaché principal, 2 postes d'ingénieur principal, 1 poste d'agent de maîtrise principal.

Ces emplois sont créés à temps complet.

En contrepartie, il convient de supprimer les emplois d'origine des agents promus : 1 poste d'attaché, 2 postes d'ingénieur, 1 poste d'agent de maîtrise.

Par ailleurs, en prévision d'un besoin à venir aux services de l'emploi et du développement économique, du fait d'un congé de maternité d'un agent titulaire, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER la création et la suppression des postes tel que défini ci-dessus ;

2- PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice.

POUR (40) : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMOROS, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CATHALA, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GIMENEZ, GONNET, HENRY, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

